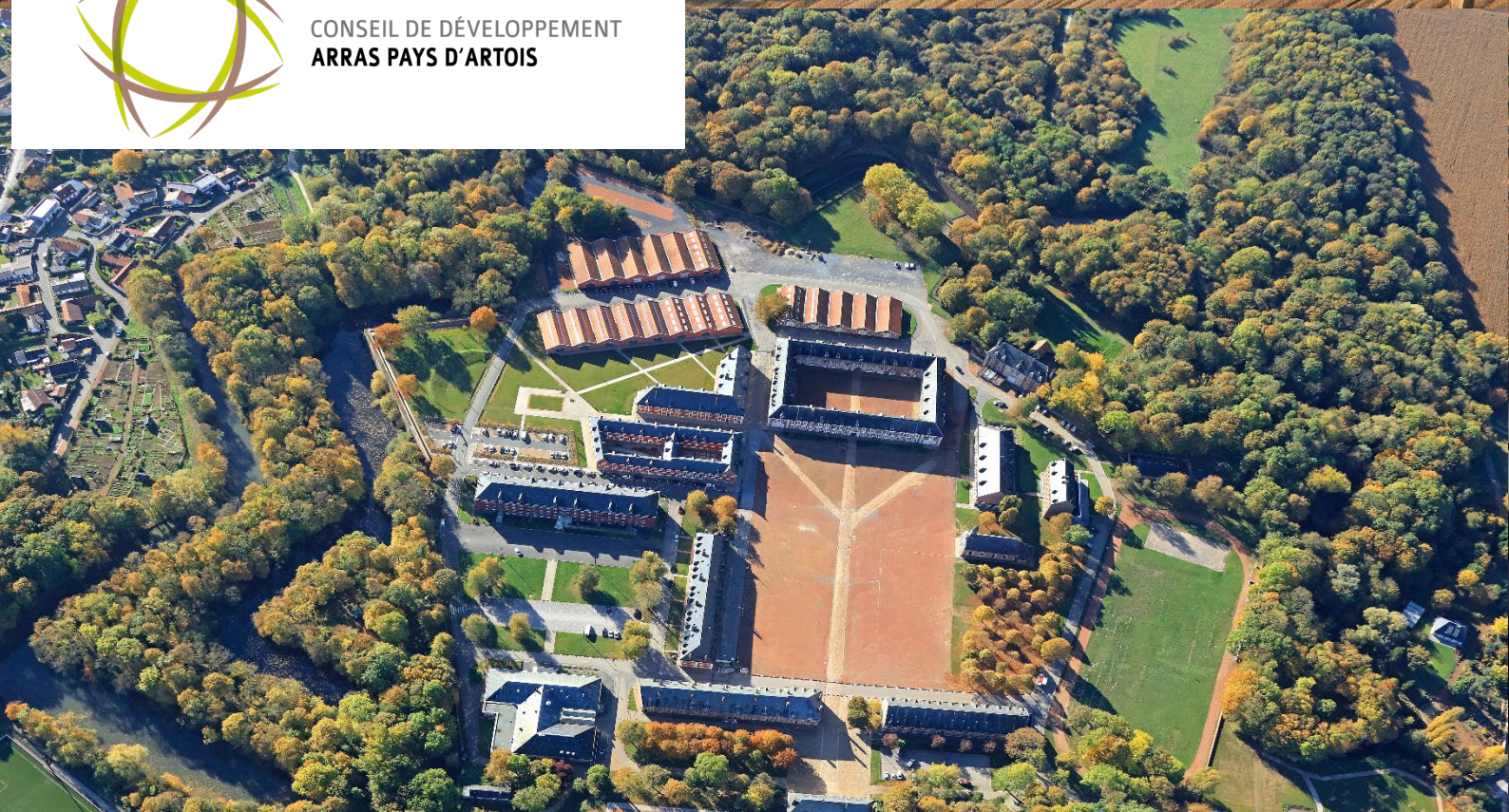




Rapport d'activité 2023



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
ARRAS PAYS D'ARTOIS



Le CoDev

« Arras - Pays d'Artois »

- ▶ Les CODEV ont été créés en 2001 (Loi Voynet reprise dans le Code Général des Collectivités Territoriales).
- ▶ Obligatoires pour les **EPCI de plus de 50 000 habitants** (facultatif en dessous de ce seuil).
- ▶ Composé de **représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs**.
- ▶ **1 conseiller communautaire ne peut en être membre.**
- ▶ Outil de démocratie participative



Au niveau local, le CODEV est constitué sous la forme associative loi 1901 et mutualisé à l'échelle de 4 EPCI (cotisation: 0,15€/habitants) :

- la Communauté Urbaine d'Arras (CUA),
- la Communauté de Communes Osartis-Marquion (CCOM),
- la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) ,
- la Communauté de Communes du Sud Artois (CCSA).

ÉDITO

Le conseil de développement communément dénommé « CoDev » est une instance d'expression et de concertation qui réunit des hommes et des femmes investis dans le milieu socio-économique du territoire. Il contribue, par ses idées et ses actions, à l'élaboration et la mise en œuvre de projets publics et privés porteurs de développement et d'amélioration de la vie sur le territoire.



À l'évidence, la transition et l'adaptation de nos territoires aux données environnementales sont les fils conducteurs de nos travaux (transport, énergie, gestion de l'eau et de nos déchets, programme alimentaire territorial, emplois d'avenir...).

Autant d'enjeux qui nous obligent à nous montrer pro-actifs.

Bertrand LOUCHART,
Président du Conseil de Développement

Conseils de développement : des espaces de réflexion, de dialogue et d'échanges de proximité ouverts



LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT : UN OUTIL POUR SENSIBILISER AUX ENJEUX COMMUNAUTAIRES



Le conseil de développement conduit ses travaux sur saisine des intercommunalités.

Le conseil de développement est consulté :

- sur l'élaboration **du projet de territoire**, ainsi qu'à sa révision, son suivi et son évaluation.
- sur les **documents de prospective et de planification** (plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain...)
- sur la conception de **l'évaluation de politiques locales de promotion du développement durable**, et singulièrement sur les PCAET.

Il formule des avis, des propositions ou des recommandations qui sont présentés aux élus de l'EPCI l'ayant saisi.

Il conduit également ses travaux sur auto-saisine.

Il peut se saisir de toute question relative au développement du territoire qu'il juge important.

Il peut proposer aux EPCI tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.

Ses travaux portent notamment sur **les projets et les politiques publiques des 4 territoires intercommunaux** mais également sur des sujets plus **prospectifs** : l'emploi, le développement durable, l'aménagement du territoire ou bien encore le développement économique.

Le conseil de développement exerce d'autres missions.

- Il **anime le débat public**, en créant un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et citoyens.
- Il **partage et diffuse des connaissances** sur les questions intercommunales et remplissent une mission d'éducation populaire.
- Il **anime des réseaux d'acteurs** et valorise les initiatives et les projets citoyens.
- Il est **à l'écoute du territoire** et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales.
- Il qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

Le Conseil de Développement se gère librement

La loi lui donne la possibilité de s'organiser librement. Sous le format associatif, il s'appuie sur le dynamisme et les capacités de dialogue de chacun de ses membres et définit l'organisation concrète de son travail et de ses relations avec les responsables des intercommunalités et avec le territoire et la population.

Son fonctionnement est notamment assuré par son **Bureau** composé de :

- son Président : Bertrand LOUCHART,
- son Trésorier : Patrick LAMBIN,
- sa Secrétaire : Jeanine RICHARDSON,
- d'un groupe permanent d'une douzaine de membres.



Le CoDev est composé d'environ **90 membres**.

Il est également doté d'une **assistance administrative**. Afin d'apporter un soutien logistique à son organisation, Carole VAN BRUSSEL, agent communautaire de la CUA, a été mise à la disposition du CoDev - à temps partiel - depuis le 1^{er} juin 2022.



Le conseil de développement établit un **rapport d'activité**, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant de chaque établissement public de coopération intercommunale qui le compose.

Le présent rapport d'activité couvrant la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2023 a été adopté en assemblée plénière le 30 janvier 2023.



1. Les travaux du CoDev

Le CoDev s'est réuni – par auto-saisine – à 3 reprises au cours de l'année 2023 :



-
- Le **28 février**, à l'Auditorium de l'Hôtel Mercure à Arras, cette réunion en la forme d'une assemblée générale a été l'occasion de :
 - Présenter et adopter le rapport moral et financier pour l'année 2022 actant notamment de :
 - La radiation de 29 membres,
 - L'approbation des comptes pour 2022,
 - L'appel à l'adhésion de nouveaux membres.
 - Faire valider la modification des statuts, à savoir un changement de siège social puisque la CUA a consenti à ce que le siège social du CoDev soit domicilié dans ses locaux au 146 allée du Bastion de la Reine à Arras,

Puis, les membres du Conseil de Développement ont assisté à une présentation et ont débattu sur la thématique de « **l'Arrageois au cœur des échanges et des mobilités dans les Hauts-de-France** »

Dorénavant au cœur de la Région Hauts-de-France - sur l'axe Lille/Amiens - mais aussi au cœur de liaisons majeures autoroutières (A1/A26), ferroviaires (LGV Paris/Lille/Bruxelles/Amsterdam) et fluviales (Canal Seine-Nord Europe), le Grand Arras affiche son indéniable atout de positionnement stratégique pour envisager sereinement son attractivité économique et résidentielle.

Ses liaisons optimales avec la région parisienne et la métropole Lilloise sont tout aussi fondamentales pour conforter et développer cette attractivité.

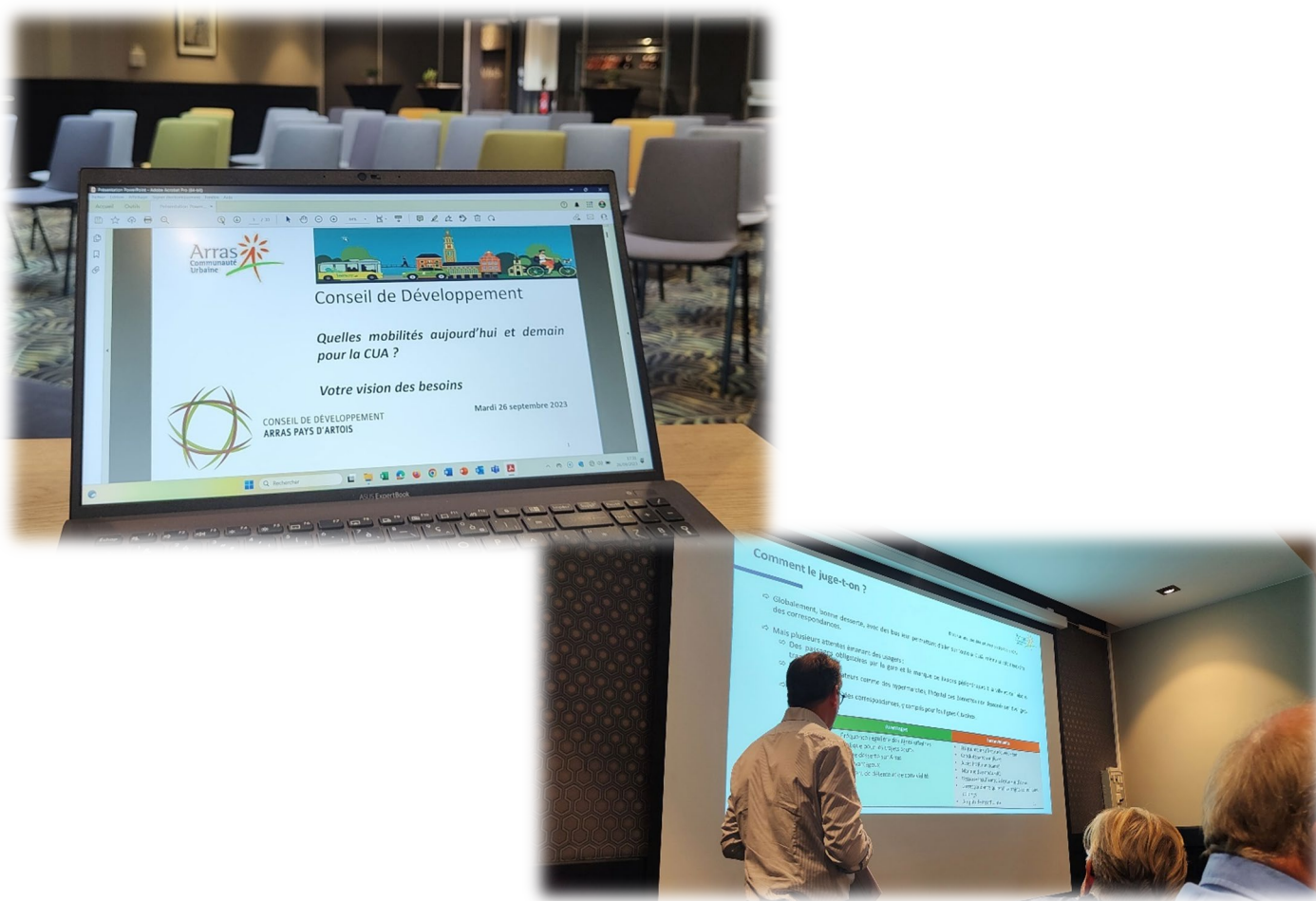
Autant de grands enjeux et de grands défis qui ont été présentés lors de cette réunion par Madame **Cécile LOCQUEVILLE**, Consultante expert des Transports et de la Mobilité auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.

Annexe 1 : Procès-verbal de l'assemblée générale en date du 28 février 2023

- Le **26 septembre**, à l'Auditorium de l'Hôtel Mercure à Arras, au sujet de la **Mobilité**, avec l'intervention de :
 - **Françoise ROSSIGNOL**, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté Urbaine d'Arras en charge des mobilités-transports et des grands projets ;
 - **Stéphane MONIER**, Directeur Général Adjoint de la Communauté Urbaine d'Arras en charge du pôle Mobilité et Infrastructures.

Le Conseil de Développement a souhaité – par cette nouvelle réunion – poursuivre son travail de réflexion sur la thématique des transports au sens large.

Pour rappel, outre la réunion du 28 février, le CoDev s'était réuni le 22 juin 2022 à Vitry-en-Artois sur le sujet du développement des activités, emplois et formation liés à la logistique, au transport et au e-commerce, notamment dans le cadre du Canal Seine-Nord.



Annexe 2 : Compte-rendu de la réunion plénière en date du 26 septembre 2023

- Le **15 novembre** à l'Auditorium de l'Hôtel Mercure à Arras, au sujet de l'**Économie Sociale et Solidaire** avec l'intervention de :
 - **Antoine DÉTOURNÉ**, délégué général à la Chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire,
 - **Cédric DELMOTTE**, Vice-président à la Communauté Urbaine d'Arras en charge de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Économie Circulaire.



Annexe 3 : Compte-rendu de la réunion plénière en date du 15 novembre 2023

2. Les saisines des EPCI

Par courrier en date du 23 mai 2023, la Communauté de Communes du Sud-Artois a sollicité l'avis du Conseil de Développement sur le dossier d'arrêt-projet de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).



A cet effet, une réunion plénière du Conseil de Développement a eu lieu le 11 octobre 2023 à Bapaume au cours de laquelle Eric FOUASSIER, chargé de mission auprès de la Communauté de Communes du Sud-Artois, a fait une présentation de ce projet de PCAET. S'en est suivi un échange de questions/réponses visant à éclairer le CoDev pour que ses membres puissent convenir d'un avis à délivrer à la CCSA.

Annexe 4 : Compte-rendu de la réunion plénière en date du 11 octobre 2023

3. Les collaborations

Le Conseil de Développement a été sollicité en 2022 et en 2023 par 2 de ses adhérents, à savoir la Communauté Urbaine d'Arras et la Communauté de Communes du Sud-Artois, quant à leur projet de Plan Climat Air Energie Territorial.

À cette occasion et au vu des enjeux climatiques, les membres du Conseil de Développement ont unanimement mis en lumière la nécessité d'accompagner aux conséquences du changement climatique. La clé du succès de ces documents nécessairement ambitieux réside dans leur appropriation par la population.

Si les enjeux de l'urgence climatique trouvent aujourd'hui une traduction officielle en s'imposant de manière cadre dans l'élaboration des schémas de programmation ou de planification conçus par les autorités publiques (européennes, nationales, régionales, territoriale...) et commencent à modifier les stratégies d'entreprises conscientes de leurs fragilités à moyen terme, ils n'ont pas encore entraîné massivement de changement de paradigme dans l'esprit et les pratiques du grand public... qui détient pourtant une grande partie des clefs de la réussite de la transition écologique (habitat, déplacements, consommation, loisirs...).

Confronté régulièrement à l'examen des documents de stratégie et plans d'actions territoriaux (notamment les PCAET), le Conseil de Développement « Arras - Pays d'Artois » constate que le pouvoir de transformation détenu par le grand public (et donc sa contribution aux objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050) est souvent le grand absent des scénarios de perspectives : sa contribution attendue se limitant souvent à l'adoption de nouvelles règles technocratiques ou de nouvelles normes contraignantes (souvent perçues comme punitives).

Persuadé que la mise en mouvement de la population peut contribuer au dépassement des objectifs "rationalistes" fixés par les pouvoirs publics, le Conseil de Développement du Pays d'Artois s'est emparé à l'échelle locale de la réflexion et souhaite être accompagné dans la réalisation d'une étude portant sur les leviers d'actions prioritaires, susceptibles de déclencher un cercle vertueux d'initiatives privées mises en synergie (producteurs, consommateurs, acteurs associatifs...).

Dans le contexte d'un "terroir" agro-financier historique, disposant d'un patrimoine architectural et environnemental remarquable, bénéficiant d'une longue tradition artistique, culturelle et festive, la question posée est la suivante : comment s'emparer des moyens existants, à transformer ou à inventer (événements, sites culturels, équipement tel que Cité Nature, places de marchés...), pour rendre enviable autant que lisible la révolution déjà initiée par une multitude de créateurs inspirants, d'entrepreneurs originaux, de producteurs passionnés... capables d'entraîner les citoyens-consommateurs dans un nouveau statut sociétal et de les faire adhérer aux nécessaires changements de mode de vie, en jouant sur les registres de l'émotion, du plaisir, de la contribution, de la fierté, de la satisfaction collective.

Sur la base de cette réflexion, le CoDev a déposé, début juillet 2023, une candidature de projet dit tutoré auprès de l'Institut d'Études Politiques (IEP) à Lille.

Durant l'année universitaire, les étudiants de l'IEP- qui ne sont pas en alternance - ont l'occasion de s'initier à la pratique des méthodes de gestion de projet et des outils de veille sur une thématique concrète proposée par un professionnel.

Le CoDev a ainsi proposé un travail collaboratif sur l'élaboration d'une stratégie d'adhésion **enthousiaste** de la population du Pays d'Artois aux enjeux de la transition écologique, par la promotion et l'adoption de nouveaux modes de vie viables et durables.

Mi-Septembre, le CoDev a appris que le projet présenté aux étudiants de Sciences Po avait suscité l'intérêt de 3 d'entre eux : Laure, Florian et Alexandre – étudiants de la majeure Développement soutenable.

Ce projet tutoré s'est déroulé de mi-septembre à mi-décembre.

Un groupe de travail restreint a encadré et suivi le travail de ces 3 étudiants. Cette collaboration a été l'occasion de réunions régulières de travail en présentiel et/ou en visioconférence, d'une enquête sur le marché d'Arras autour de la compréhension des arrageois et des arrageoises des enjeux écologiques et de ce qu'ils et elles désiraient voir émerger si des initiatives écologiques étaient mises en place sur le territoire.

Ce projet s'articule autour de trois piliers pour déterminer la forme que pourrait prendre la communication autour des enjeux écologiques :

- Notre premier pilier prend la forme d'un **site internet** qui permettrait d'accéder à une information qualitative sur les enjeux environnementaux ainsi qu'aux initiatives locales en lien avec l'écologie. En effet, accéder à une information de source sûre et pouvoir visualiser les initiatives écologiques en place autour de chez soi sont deux conditions qui favorisent largement l'engagement citoyen pour les enjeux écologiques.
- Concernant notre deuxième pilier, il s'agit d'un **lieu emblématique** au sein duquel pourraient se retrouver des acteurs et des actrices de la transition écologique. Ce lieu devrait aussi permettre aux visiteurs de pouvoir s'informer, et pourrait mettre en avant des acteurs et actrices de la restauration dans une optique de promouvoir la restauration végétarienne.
- Enfin, concernant notre troisième pilier, il s'articule en deux points, qui peuvent être mis en place indépendamment l'un de l'autre mais peuvent également être complémentaires. Le premier consiste en la création d'un **festival à part entière dédié à l'écologie**. Le second concerne le fait d'aménager d'**autres événements du territoire déjà existants** en liant cela à la thématique de l'écologie.

Le projet développé par les 3 étudiants de l'IEP de Lille s'articule donc autour de ces trois piliers, qui en formeraient la colonne vertébrale. S'ils ont des objectifs propres et spécifiques, ils sont aussi complémentaires, et en cela permettent de multiplier les chances de parvenir à une forte sensibilisation aux enjeux environnementaux.

A partir de ces piliers, il s'agissait de mettre en récit la transition écologique sur le territoire du CoDev.

Ces étudiants se sont inspirés des familles de valeur créées par l'organisme "Parlons Climat", dont ont été reprises les caractéristiques énoncées pour chaque profil sociologique, dans le but de rendre concrète l'utilisation et l'appropriation des piliers imaginés, par les habitants du Pays d'Artois.

Cette démarche de transition écologique du Pays d'Artois telle que pensée par ces 3 étudiants permettrait de toucher un public large. En s'ancrant dans les traditions du territoire, en faisant appel à la fête et en adaptant sa communication à la population artésienne, ce projet s'adresserait à des individus divers.

Ce serait également un moyen efficace afin de faire vivre un imaginaire joyeux et désirable autour de l'écologie. L'intégration des habitants et habitantes du territoire dans la transition écologique se révèle indispensable au succès de la démarche. Cette initiative du CoDev du Pays d'Artois s'inscrit pleinement dans une dynamique écologique réfléchie. Elle pourrait intégrée pleinement les citoyens et citoyennes dans sa construction. Le guide méthodologique proposé par les 3 étudiants permettrait de faciliter cette participation de la population.

Enfin, la mise en récit est un outil important afin d'ancrer dans le réel le projet.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ARRAS PAYS D'ARTOIS



ANNEXE 1



Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire

SÉANCE du 28 FÉVRIER 2023

Président : Monsieur Bertrand LOUCHART

Secrétaire : Madame Jeanine RICHARDSON

Etaient Présents : Jacques BOULNOIS, Luc BREVART, Jean-Michel CATEL, Didier COLLET, Denis CORDONNIER, Jean-Jacques D'AMORE, Bernard DE REU, Philippe DRUON, Claire FONTENEAU, Prisca GAUBERT, Éric GRICOURT, Teresa HEMAR, Claudine JOALLAND, Emmanuel LALOUX, Pierre LOBRY, Cyrille LONGUET, Bertrand LOUCHART, Jérôme MARKIEWICZ, Marie-Pierre PARENTON, Bernard SENECA, Jeanine RICHARDSON, Christian SERIEYS, Vincent WALLOIS.

Excusés : Gérard BARBIER, Christine CHÈNÉ, Christophe COUVREUR, Nicolas DRAPIER, Alain DUEZ, Christian DURLIN, Stéphane EFOUA, Jean-Raymond FAYAT, Marie KROL, Sylvie LAQUESTE, Arnel LESAFFRE, Vianney LEVEUGLE, Pasquale MAMMONE (représentée par Marie-Pierre PARENTON), Maurice MONOKY, Laurence MORICE, Christian PARSY, Jacques PATRIS, Hervé PIGNON, Laurent VANACKRE, Nicolas VIOLLAND, Patrick LAMBIN.

Présents également en tant qu'invité : Cécile LOCQUEVILLE, Consultante expert des transports et de la Mobilité auprès de la Communauté Urbaine d'Arras et Stéphane MONIER, Directeur Général Adjoint Pôle Transports, Voirie et Aménagement.

ORDRE DU JOUR :

Sous la présidence de Monsieur **Bertrand LOUCHART**, la réunion a eu lieu à l'Hôtel Mercure d'Arras et a été consacrée à :

- La présentation du rapport moral et financier 2022
 - La radiation de 29 membres,
 - L'approbation des comptes pour 2022,
- La modification des statuts – changement de siège social
- Un exposé et un débat ayant pour thème « l'Arrageois au cœur des échanges et des mobilités dans les Hauts-de-France »

Dorénavant au cœur de la Région Hauts de France - sur l'axe Lille Amiens - mais aussi au cœur de liaisons majeures autoroutières (A1 - A26), ferroviaires (LGV Paris Lille Bruxelles Amsterdam) et fluviales (Canal Seine Nord Europe), le Grand Arras affiche son indéniable atout de positionnement stratégique pour envisager sereinement son attractivité économique et résidentielle.

Ses liaisons optimales avec la région parisienne et la métropole Lilloise sont tout aussi fondamentales pour conforter et développer cette attractivité.

Autant de grands enjeux et de grands défis qui seront présentés lors de cette réunion du CODEV par Madame **Cécile LOCQUEVILLE**, Consultante expert des Transports et de la Mobilité auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.

COMPTE-RENDU :

1. Rapport moral et financier pour l'année 2022 – résolutions à adopter

➤ Radiation de 29 membres,

Force est de constater qu'un certain nombre de membres ne s'est pas impliqué dans la vie de notre association au cours de l'année 2022. 29 membres n'ont répondu à aucune de nos sollicitations (ni présents, ni excusés).

C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé de radier les 29 membres de l'association, dont la liste est reprise ci-après.

Cette radiation n'est pas définitive. Tout membre désireux de s'impliquer de nouveau dans la vie de l'association pourra reprendre sa qualité de membre.

Aldo	BALESTRA		LE PETIT THEATRE
Fabienne	BERQUIER	Présidente départementale	Croix Rouge Française
Frédéric	CAMUS	Directeur du centre d'affaires pro	Crédit Agricole Nord de France - région Artois Cambrésis
Jean	CARNEL	Dirigeant	C.C.I.
Arnaud	COUSSEMAEKER	Président	JCI Jeune Chambre Economique d'Arras
Jérôme	DECIMA		Entreprise DECIMA
Jean-Guillaume	DEFRANCE	Président	Association Di Dou Da
Franck	DEGRASSE	Directeur	Ecole de la deuxième chance
Josiane	DELCROIX		Union Locale Force Ouvrière (FO)
Stéphane	DEL RUE	Directeur	SARL à l'Ecole des Chefs
François	DESCLOQUEMANT	Président	Arras Commerce et Cœur de ville
Stéphanie	DOUALE	Directrice	Institut St Eloi
Alexia	DUFOUR	Directrice Générale Adjointe des services	Communauté de communes des campagnes de l'Artois
Bruno	FONTALIRAND	Directeur Général	PAS-DE-CALAIS- HABITAT
Hervé	GARET	Président	Office Culturel
Jean-Pierre	GONS	Délégué du Bureau de l'Union Locale	Force Ouvrière
Nathalie	GOSSET		Ets GOSSET
Louis	GUILLEMANT	Président	SOFRA CONSEIL (ancien d'UNEAL)
Pierre	HANNEBIQUE	Président	FDSEA 62
Cécile	HUCK	Directrice	Hôtel IBIS Arras Centre
Jacqueline	ISTAS	Présidente	Nord Nature Arras
Carine	LAURENT	Responsable Agence d'Arras	Ecole de la deuxième chance

Grégory	MARCAILLE	Directeur	CCI Artois
Florence	NEGHLI-RICART	Directrice	Initiative Grand Arras
Daniel	PHETU		CFDT
Louise	PRANDI		UDAF 62
Laurent	ROBLOT	Agriculteur	EARL Le Val du GY
Catherine	SAVARY	Directrice Générale	Artois Emploi Entreprises
Cécile	SYLVAIN	Provisseur Adjoint	Lycée Robespierre

Résolution adoptée à l'unanimité.

➤ Présentation du bilan comptable 2022,

S'agissant de l'activité pour l'année écoulée, elle a fait l'objet d'un rapport annuel qui vous avait été adressé et transmis à chacun des EPCI adhérents qui la compose en vue de sa présentation aux élus.

Quant à ses moyens financiers, l'association a établi son bilan comptable pour 2022 comme suit :



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
ARRAS PAYS D'ARTOIS

RAPPORT FINANCIER 2022

COMpte DE RESULTAT					
CHARGES	2022	2021	PRODUITS	2022	2021
MISE À DISPOSITION			COTISATIONS :		
CONTRAT DE QUALIF			CUA	16 306,80 €	16 164,45 €
FRAIS DE REUNIONS	1 663,13 €	85,50 €	CAMPAGNES DE L'ARTOIS	4 969,35 €	4 978,95 €
ANIMATION REUNION			SUD-ARTOIS	4 084,80 €	4 102,35 €
FLEURS OBSEQUES		150,00 €	OSARTIS-MARQUION	6 348 €	6 238,35€
HOMMAGE JEAN-MARIE		3 713,20 €			
PRESTATIONS INFORMATIQUES	131,20 €	152,70 €			
FRAIS DU PRESIDENT	1 136,77 €	200,00 €			
FRAIS BANCAIRES	24,00 €	24,00 €			
RESULTAT (EXCEDENT)	28 753,85 €	27 158,70 €			
TOTAL DEBIT	31708,95	31 484,10 €		31 708,95 €	31 484,10 €

COMpte DE BILAN					
ACTIF	2022	2021	PRODUITS	2022	2021
			RESERVE DE L'ASSOCIATION	68 884,24 €	41 725,54 €
			RESULTAT DE L'EXERCICE	28 753,85 €	27 158,70 €
			REPORT A NOUVEAU		
TRESORERIE (CRCA)	98 204,76 €	68 884,24 €	FOURNISSEURS À PAYER	566,67 €	0,00 €
TOTAL DEBIT	98204,76	68 884,24 €	TOTAL CREDIT	98 204,76 €	68 884,24 €

Il vous est donc proposé aujourd'hui de bien vouloir approuver le rapport financier tel qu'il vient de vous être présenté.

Résolution adoptée à l'unanimité.

➤ Modification des statuts,

Le siège de notre association était jusqu'à présent basé dans les locaux du SCOTA – 153 place d'Armes à ARRAS – qui nous assistait également dans la gestion administrative de notre association.

Depuis le 1^{er} juin 2022, la Communauté Urbaine d'Arras a partiellement mis à notre disposition un agent communautaire, Carole VAN BRUSSEL, et consenti à ce que le siège social de notre association soit basé dans les locaux communautaires – 146 allée du Bastion de la Reine La Citadelle à Arras.

Il est proposé de modifier le siège social figurant dans nos statuts.

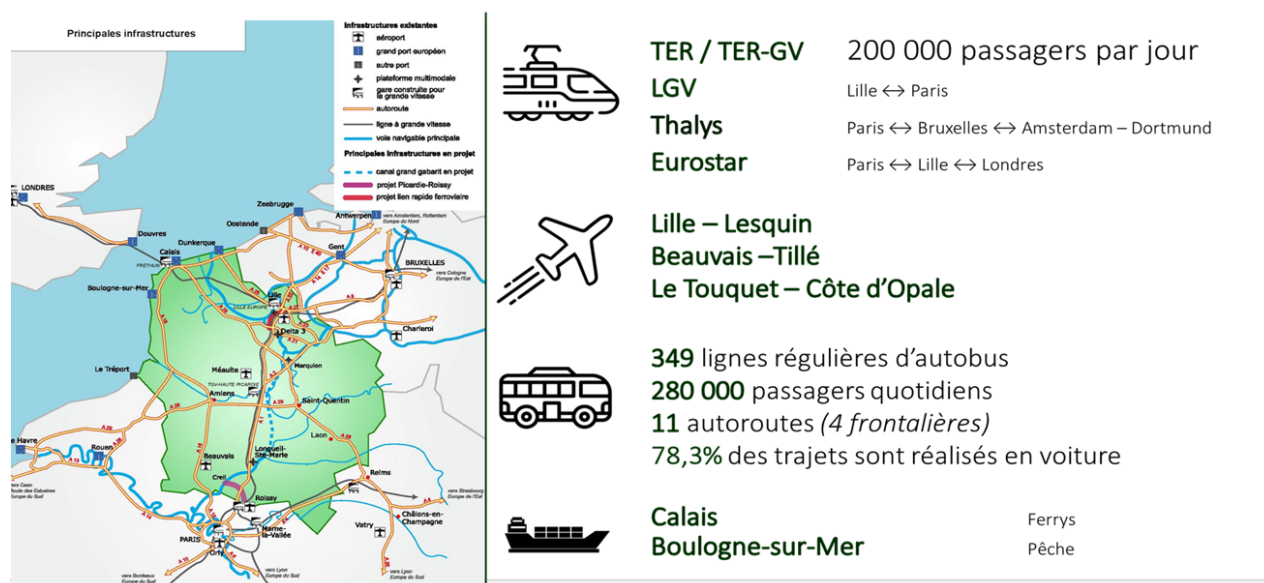
Résolution adoptée à l'unanimité.

2. Intervention de Madame Cécile LOCQUEVILLE, Consultante expert des Transports et de la Mobilité auprès de la CUA

Le Président indique que la présentation faite par Cécile LOCQUEVILLE est un préambule à la rencontre qui interviendra, dans un second temps, entre le CoDev et Françoise ROSSIGNOL, 1^{ère} Vice-Présidente Mobilités-Transports, grands projets à la Communauté Urbaine d'Arras et Stéphane MONIER, Directeur Général Adjoint pôle Transports-Voirie-Aménagements.

Cécile LOCQUEVILLE introduit sa présentation en indiquant que le monde des Transports est un monde qui bouge, notamment avec les annonces récentes d'Elisabeth BORNE s'agissant d'un plan de plus de 100 milliards d'euros d'ici 2040 pour le transport ferroviaire.

Avant d'évoquer cela plus en détail, il faut préciser que la région Hauts-de-France dispose d'un réseau très dense d'infrastructures de transports. Le Grand Arras si situe au centre de ce réseau.



Notre région est au cœur de l'Europe. C'est une région transfrontalière et porte d'entrée de l'Europe avec des enjeux et des défis à relever :

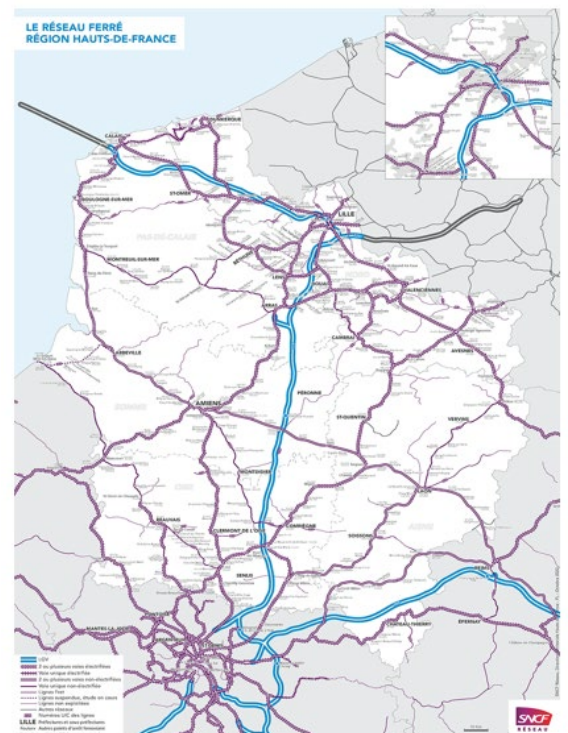
- 2 pôles majeurs d'attractivité et de mobilité, Paris et Lille, avec des enjeux majeurs d'accès,
- les défis de la ruralité et des territoires fragiles.



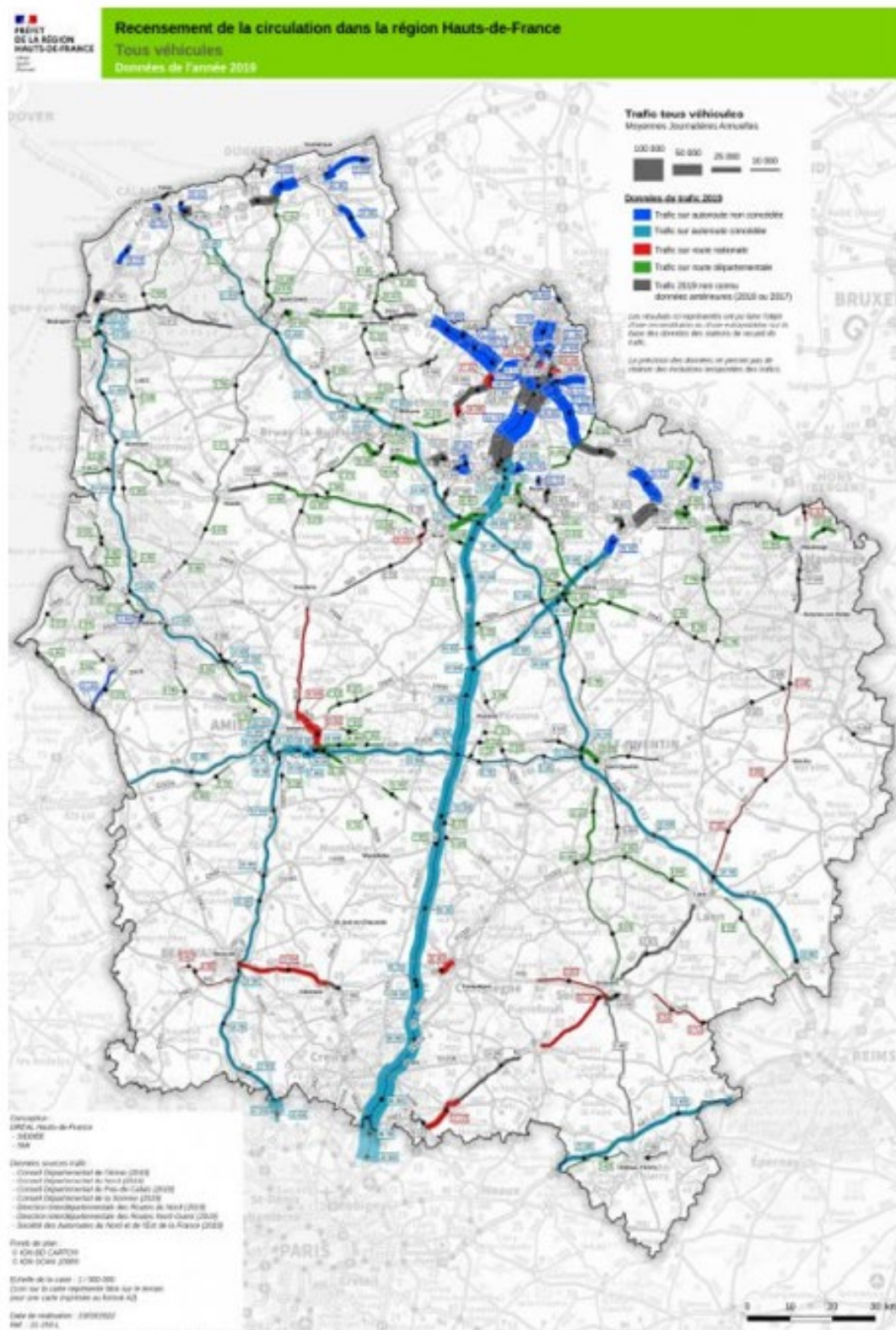
Les Infrastructures ferroviaires de la région constituent la 2ème région ferroviaire de France.

Le réseau ferré comprend :

- 1 ligne à grande vitesse reliant la région à l'Angleterre et la Belgique,
- 1 réseau TER comprenant :
 - 3770 km de voies,
 - 41 lignes TER et 3 lignes de TERGV,
 - 142 gares et 221 points d'arrêts,
 - 245 rames de trains,
 - 1230 y circulent chaque jour,
- 3ème offre ferroviaire de France.



C'est un réseau très dense de routes et autoroutes, particulièrement chargé sur les axes depuis et vers Lille avec plus de 400 000 véhicules par jour.



La région est également composée de véloroutes et de voies vertes comme le montre le plan ci-dessous :



Les "véloroutes" sont des voies qui permettent de circuler à vélo en toute sécurité, à travers la France et toute l'Europe, à savoir que **1450 Km du réseau européen traversent la région.**

L'objectif à relever est de :

- Envisager le transport à vélo à la fois comme vecteur de la transition écologique et de retombées économiques en termes de mobilité ou de tourisme,
- **Doubler le réseau qui existe déjà dans la région pour faciliter les déplacements des habitants et dynamiser le tourisme doux.**

En effet, l'enjeu principal en matière de mobilité des personnes est d'accompagner les changements de comportement en s'appuyant sur le développement des modes actifs et des nouveaux services pour tendre vers une mobilité durable :

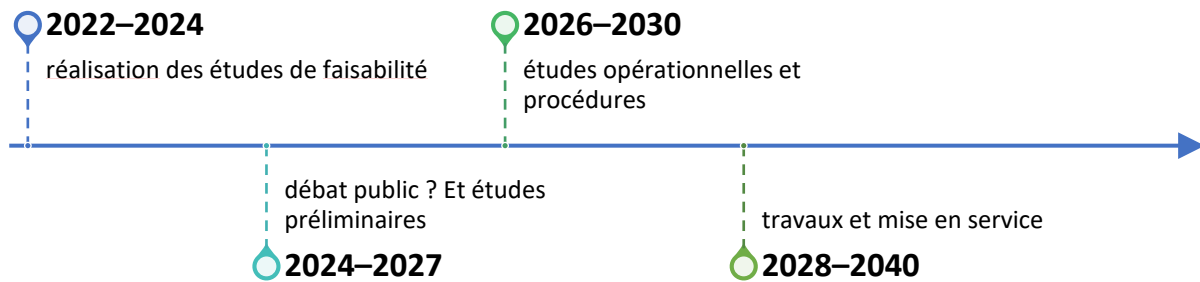
- Favoriser l'intermodalité,
- Coordonner et articuler les offres des différents réseaux
- Offrir des services intermodaux équivalents pour tous les habitants,
- Développer les pôles d'échanges multimodaux,
- Doubler le réseau des vélos routes et voies vertes ...

Pour cela, QUELQUES PERSPECTIVES sont envisagées :

- Sur l'A1 : expérimentation dès l'été d'une voie réservée au covoiturage aux heures de pointes et instauration du péage positif,
- Investissements sur le réseau ferroviaire pour sécuriser et fluidifier le trafic TER, comme l'a récemment annoncé Elisabeth BORNE,
- Maintien du TERGV dans le cadre de l'appel d'offres annoncé par la Région,
- **Un grand Projet : le RER Grand Lille.**

En effet, le Gouvernement a annoncé une première concrétisation de son plan de plus de 100 milliards, à

Le calendrier prévisionnel des travaux, à ce jour, se décline de la façon suivante :



Pour désengorger les routes, il est important de gérer également la mobilité des marchandises :

Affirmer la vocation et la fonction de Hub logistique de la région

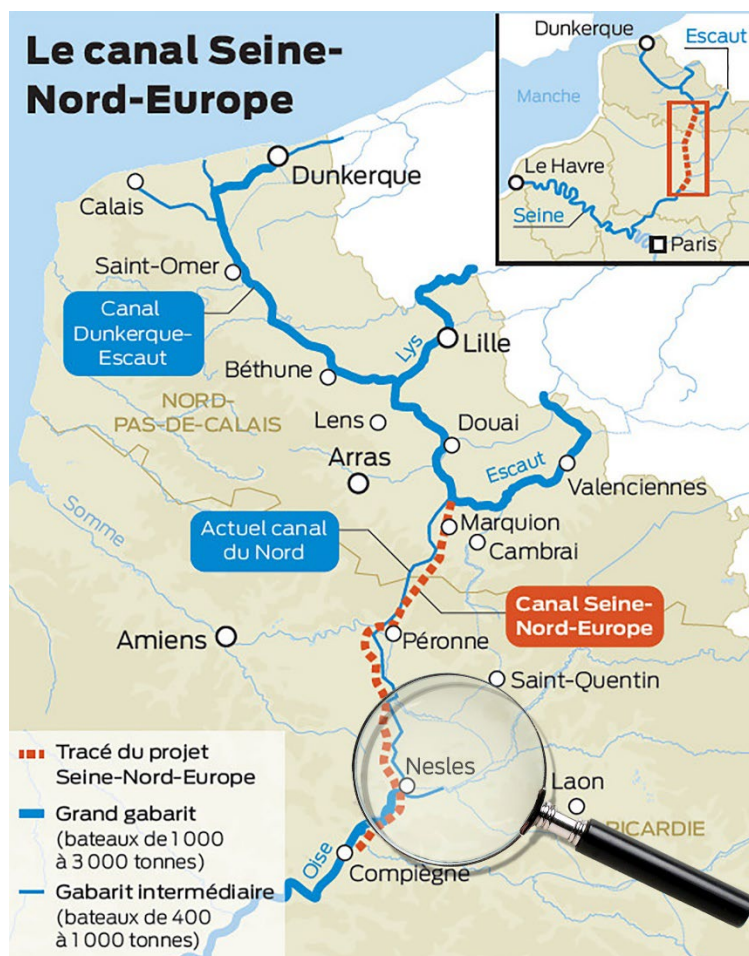


Voici quelques enjeux de la mobilité en matière de transports :

- Promouvoir la logistique urbaine,
- Consolider le réseau des ports intérieurs et PFM,
- Accompagner le développement des autoroutes ferroviaires,
- Favoriser la logistique urbaine.

Pourrait ainsi répondre à cela le Canal Seine-Nord Europe.

Le tracé du Canal Seine Nord Europe, le maillon manquant de la liaison Seine Escaut



- 107 km de canal
- 60 ponts
- 3 ponts canaux
- 7 écluses
- 700 ha de plantations et aménagements environnementaux
- 4 ports intérieurs :
 - Marquion,
 - Péronne,
 - Nesles et
 - Noyon.

3. Clôture de séance

M. LOUCHART remercie les intervenants pour la qualité de leurs interventions et après des échanges de questions/réponses avec les membres du CoDev, invite les participants à se réunir autour du verre de l'amitié.

Pour le Conseil de Développement
« Arras – Pays d'Artois »,
Son Président

Bertrand LOUCHART

Pour le Conseil de Développement
« Arras – Pays d'Artois »,
Sa Secrétaire

Jeanine RICHARDSON

ANNEXE 2



Réunion plénière du 26 septembre 2023 :

Etaient Présents : Gérard BARBIER, Grégoire CABOT, Denis CORDONNIER, Bernard DE REU, Djibril DIAW, Philippe DRUON, Jean-Raymond FAYAT, Antoine GEY, Laurent GRAVE, Claudine JOALLAND, Luc LEGRAS, Vianney LEVEUGLE, Cyrille LONGUET, Jérôme MARKIEWICZ, Christian PARSY, Jacques PATRIS, Hervé PIGNON.

Excusés : Christian BERGER, Jacques BOULNOIS, Christine CHENE, Didier COLLET, Alain DUEZ, Teresa HEMAR, Gilles HENRION, Paul HURTAUX, Marie KROL, Maurice MONOKY, Laurence MORICE, Janine RICHARSON, Bernard SENECA, Christian SERIEYS, Marco VERRIEST.

Mot introductif du Président

1. Objet de la réunion

Nous avons le plaisir d'accueillir ce jour pour une présentation et un débat sur la mobilité :

- **Françoise ROSSIGNOL**, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté Urbaine d'Arras en charge des mobilités-transportes et des grands projets ;
- **Stéphane MONIER**, Directeur Général Adjoint de la Communauté Urbaine d'Arras en charge du pôle Mobilité et Infrastructures.



Le Conseil de Développement travaille depuis quelques temps déjà sur la thématique des transports de façon large.

Deux premières réunions ont eu lieu :

- Sur le volet « logistique » à Vitry-en-Artois,
- Sur la mobilité dans l'Arrageois au travers de l'axe ferroviaire.

Cette nouvelle réunion s'inscrit donc dans la continuité de celles-ci.

2. Information – Collaboration avec Sciences Po Lille

Comme vous le savez, la Communauté Urbaine d'Arras et les Communautés de Communes d'Osartis-Marquion, des Campagnes de l'Artois et du Sud-Artois ont fait le choix de mutualiser leur Conseil de Développement. C'est ainsi que notre association a été formée et s'est dénommée « Conseil de Développement « Arras – Pays d'Artois » ».

Le CoDev est une instance consultative qui représente la société civile auprès des élus de ces 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il doit être, de façon obligatoire, consulté sur l'élaboration du projet de territoire de ces EPCI, sur leurs documents de prospectives et de planification ainsi que sur la conception et l'évaluation de leurs politiques locales de promotion du développement durable.

Le Conseil de Développement peut aussi être consulté à la demande des élus ou s'autosaisir de toute question intéressant le territoire.

Au titre des consultations obligatoires, le Conseil de Développement a été consulté par la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) – fin d'année 2022 – et par la Communauté de Communes du Sud-Artois – en mai 2023 – sur leurs projets de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

À cette occasion et au vu des enjeux climatiques, les membres du Conseil de Développement ont unanimement mis en lumière que pour accompagner aux conséquences du changement climatique, il était nécessaire de fédérer/d'embarquer la population.

Se saisissant activement de cette problématique, le CoDev a déposé, début juillet 2023, une candidature de projet dit tutoré auprès de Sciences Po Lille.

Durant l'année universitaire, les étudiants - qui ne sont pas en alternance - ont l'occasion de s'initier à la pratique des méthodes de gestion de projet et des outils de veille sur une thématique concrète proposée par un professionnel.

Le CoDev a ainsi proposé un travail collaboratif sur l'élaboration d'une stratégie d'adhésion enthousiaste de la population du Pays d'Artois aux enjeux de la transition écologique, par la promotion et l'adoption de nouveaux modes de vie enviables autant que durables.

Mi-Septembre, le CoDev a appris que le projet présenté aux étudiants de Sciences Po avait suscité l'intérêt de 3 d'entre eux : Laure, Florian et Alexandre – étudiants de la majeure Développement soutenable.

Ce projet tutoré permettra une collaboration avec ces 3 étudiants jusque mi-décembre.

Une convention sera signée entre le Conseil de Développement et l'IEP de Lille pour acter des modalités financières de cette collaboration (contribution financière au Master et remboursement des frais de transports aux étudiants).

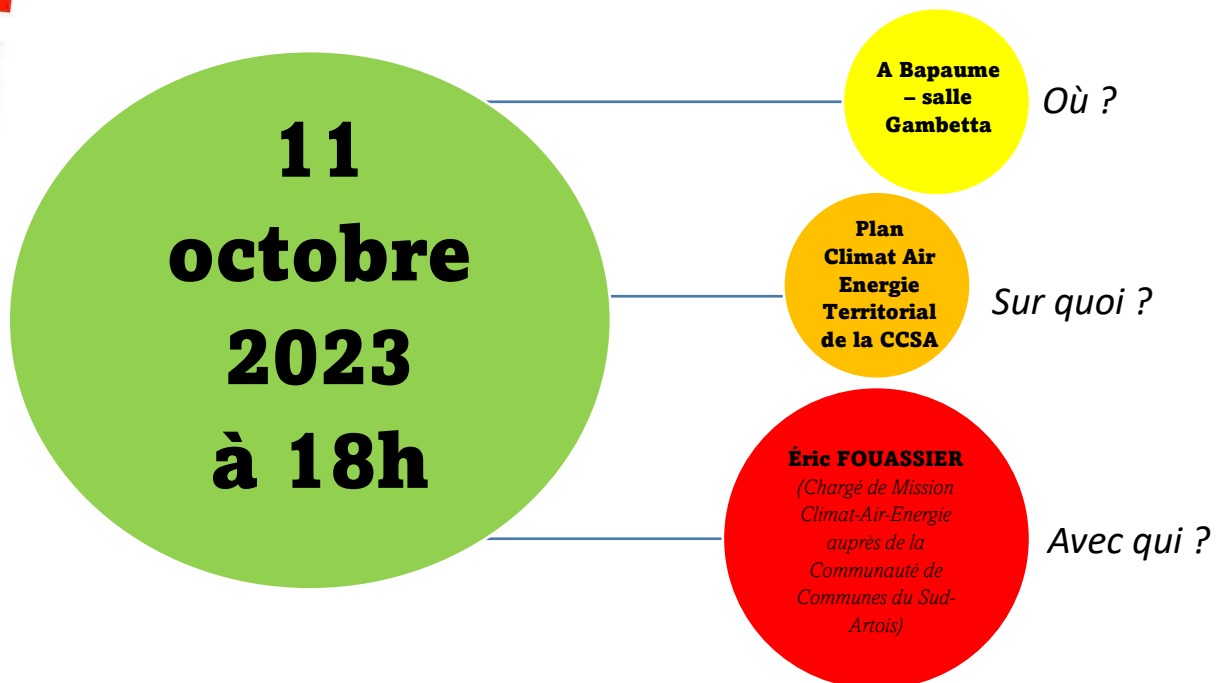
3. Information – Rapport d’activité pour l’année 2023

Chaque année, le Conseil de Développement se doit d’adopter son rapport d’activités et de le transmettre aux EPCI qui la composent.

Il nous faudra donc préparer ledit rapport et vous le soumettre pour adoption lors d’une prochaine réunion.

Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté Urbaine d’Arras, a proposé qu’une petite délégation du Conseil de Développement intervienne en Conseil Communautaire pour une présentation dudit rapport et un échange avec les élus.

4. Date de la prochaine réunion du CoDev



Présentation
par Françoise ROSSIGNOL
et Stéphane MONIER
« Quelles mobilités aujourd’hui et demain ? »

Françoise ROSSIGNOL, 1^{ère} vice-présidente de la Communauté Urbaine d'Arras, débute cette présentation en précisant que c'est un **nouveau réseau de transport depuis le 1^{er} septembre dernier** qui couvre l'urbain, le périurbain et le rural. Au titre des nouveautés, toutes les navettes rurales arrivent désormais à la gare d'Arras sans correspondance.



La Communauté Urbaine d'Arras est, par l'effet de la loi, **autorité organisatrice de la mobilité** (AOM).

Cela signifie que tout AOM a la capacité à organiser un ou plusieurs des services sur son territoire :

- des services réguliers de transport public de personnes ou des services à la demande ;
- des services de transport scolaire ;
- des services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées, par exemple : services de covoiturage, d'autopartage, de location de bicyclettes, etc ;
- des services de mobilité solidaire ;
- des services de conseil en mobilité pour les personnes vulnérables et les employeurs ou les grands générateurs de flux (commerces, hôpitaux,...) ;
- des services de transport de marchandises ou de la logistique urbaine (organisation uniquement en cas de carence de l'offre privée).

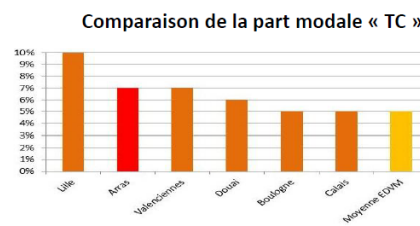
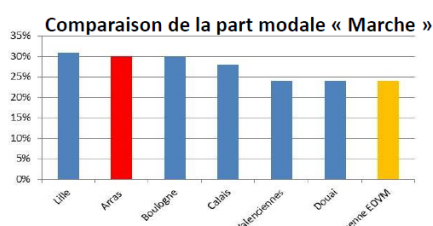
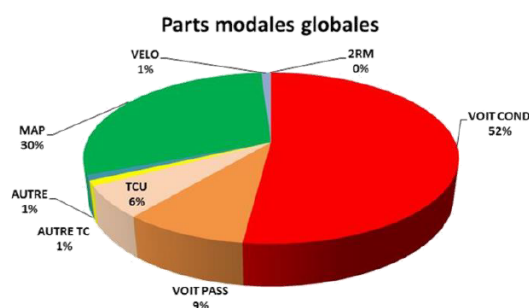
Elle peut également contribuer au développement des mobilités actives et des mobilités partagées (plateforme d'intermédiation, subventionnement de pistes cyclables,...), aux services de mobilité solidaire (garage solidaire,...) et verser des aides individuelles à la mobilité.

1. Les grandes caractéristiques de la mobilité Arrageoise

Rappel des grandes caractéristiques de la mobilité arrageoise



- ➡ 3,95 déplacements/jour/pers ⇒ 365 000 dépl./jour pour les résidents (>11ans) de la CUA
- ➡ +/- 190 000 déplacements en voiture comme conducteur
- ➡ 26 000 déplacements/jour en TC (avec tx de 2014) et Une navette DOM – Trav entrante de 28 000 personnes ... soit +/- 6% des déplacements des résidents



Une nouvelle enquête pour l'actualisation de ces chiffres aura lieu d'ici quelques jours.

Ces chiffres montrent la forte utilisation de la voiture avec :

- 52% de conducteurs de voitures qui circulent au volant de leur véhicule motorisé sans prendre avec eux de passager ;
- 9% de conducteurs de voitures partagées.

La marche à pied représente 30% de la mobilité.

Le vélo, quant à lui, ne représente que 1% contre 8% à Strasbourg, figure de proue en la matière.

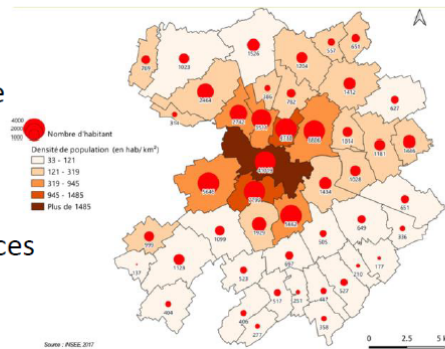
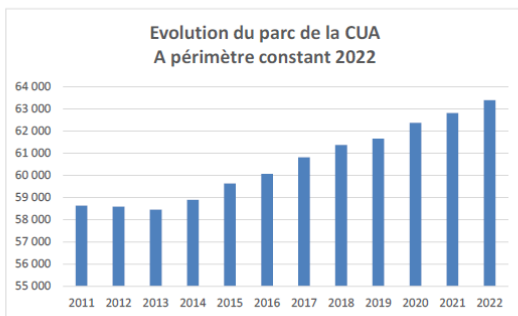
A partir de ce diagnostic, il en ressort 3 enjeux majeurs :

- augmenter la part du vélo dans les mobilités avec des choix politiques ambitieux,
- réduire la part de l'autosolisme,
- développer le transport en commun.

Rappel des grandes caractéristiques de la mobilité arrageoise



- ➡ La marche : un mode très utilisé pour une aggro de cette taille : 30%, avec des parts de 50% pour certains secteurs d'Arras
- ➡ + 63 400 véhicules particuliers, avec une croissance de 8% entre 2012 et 2021, alors que la population a augmenté de 3% entre ces deux dates

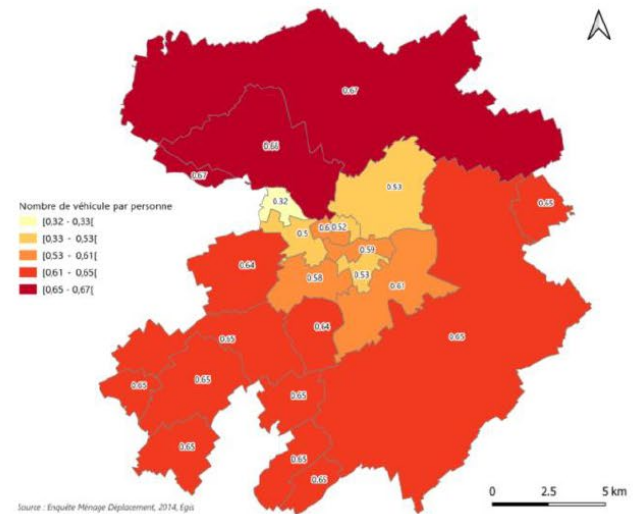
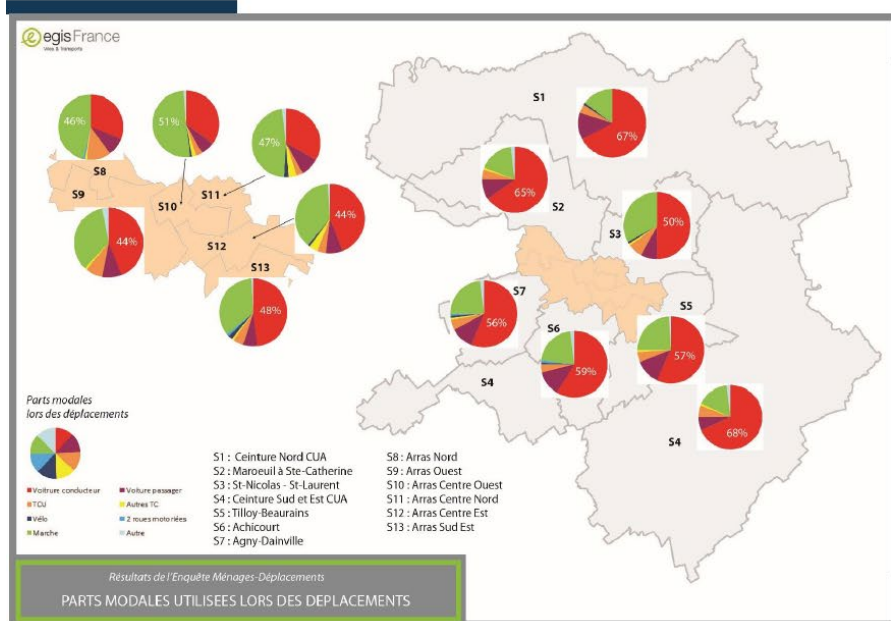


Les modes de déplacement utilisés en fonction de la distance parcourue pour le motif Domicile - travail						
	Marche	Vélo	Voiture	TCU	Train	Autre
moins d'1km	84%	0%	16%	0%	0%	0%
1-3km	21%	3%	70%	3%	0%	3%
3-5km	0%	2%	91%	5%	0%	2%
5-10km	0%	1%	91%	7%	0%	1%
10-15km	0%	2%	92%	3%	0%	4%
15-25km	0%	1%	93%	3%	2%	0%
25-50km	0%	0%	92%	0%	3%	6%
>50km	0%	0%	74%	0%	24%	2%
Total	13%	1%	78%	3%	2%	2%

L'usage de la voiture a augmenté de façon plus forte que la population.

Le Covid a provoqué un évitement des transports en commun. Aussi il est important de reconquérir cette part de la population par une offre de transport développée.

Rappel des grandes caractéristiques de la mobilité arrageoise



2. L'offre de mobilité sur le territoire et sa tarification

L'offre de transport se compose :

- Des **lignes urbaines** pour le secteur urbanisé de la CUA avec une tradition ancienne d'une offre de transport scolaire gratuit. La Région se désengage progressivement du réseau scolaire que la CUA reprend en charge. On a vite retrouvé un niveau de fréquentation d'avant Covid, ce qui est plutôt exceptionnel.
- Une **navette de centre-ville**, à savoir une navette gratuite dénommée la citadine qui se faufile dans le centre-ville d'Arras.
- Des **lignes rurales**.
Les communes rurales ont une demande forte de mobilité.
- Un **service de transport à la demande sur réservation**.
Ce service complète l'offre de transport réalisée par les lignes urbaines et interurbaines. Vous pouvez réserver votre TAD au minimum 1h avant votre déplacement par téléphone en passant à l'agence Artis. Il fonctionne selon un itinéraire précis et des horaires déterminés à l'avance.
- D' **Actibus**, le service de réservation pour les salariés postés travaillant dans les zones d'activités.
La mobilité est complexe dans les zones d'activités qui disposent de parkings importants mais pas de trottoirs.
Les usagers de ce service sont les apprentis, les personnes en insertion et les personnes postés en 3/8.
- De **Noctibus**, le service de soirée pour les vendredis et samedis soir ainsi que lors des grands événements.

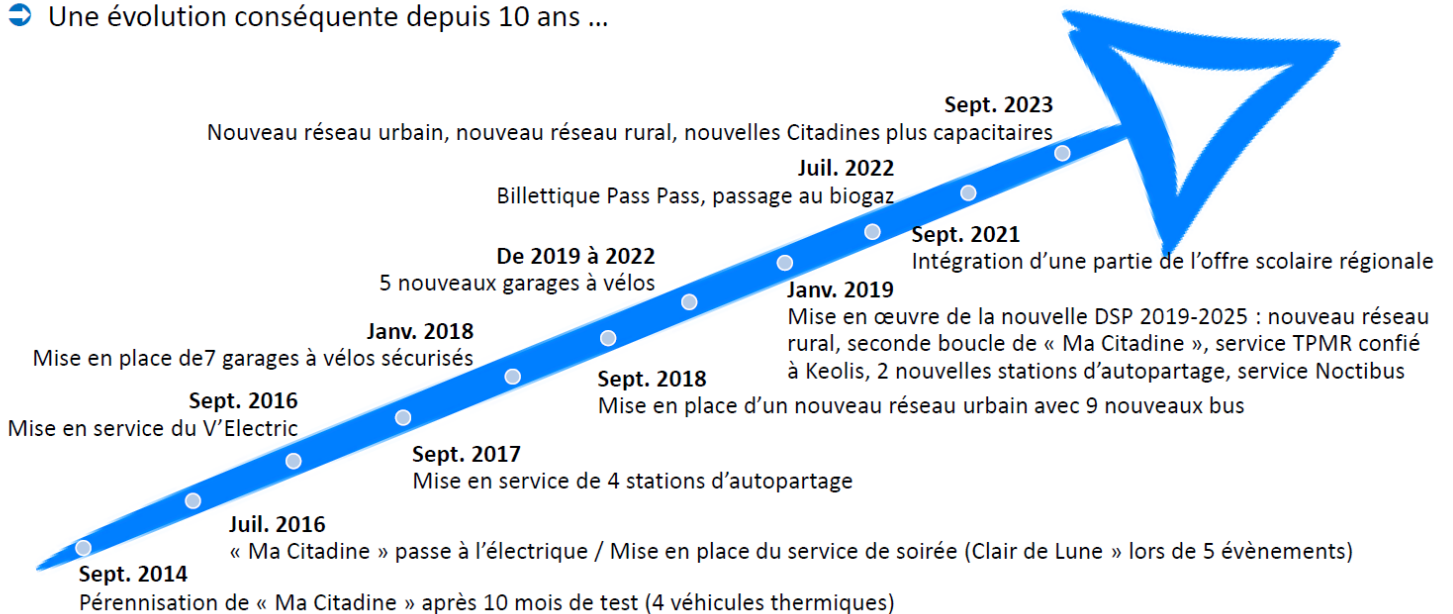
Ce service à la demande s'arrête à minuit.

- De **V'electric**, la location longue durée de vélos à assistance électrique d'un montant de 150€ par an.
Ce service comprend une flotte de 500 vélos.
- De **covoiturage**, un site à disposition avec la création de 2 zones en centre-ville (l'une à la Citadelle et l'autre au Crinchon) et d'autres à proximité du centre-ville et desservis par la Citadine ou les transports en commun.
- De **Citiz Grand Arras**, un service d'autopartage de véhicules en libre-service accessibles 24h/24.
- De **Mobia**, le service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite disposant d'une carte d'invalidité ou de personnes dont les difficultés de déplacement – après avis médical – obligent le recours à ce service.

L'offre de Mobilité sur le territoire et sa tarification



➡ Une évolution conséquente depuis 10 ans ...



Claudine JOALLAND : Comment fonctionne l'autopartage ?

Françoise ROSSIGNOL : C'est un service principalement utilisé par les personnes qui n'ont qu'un besoin ponctuel d'un véhicule. Économiquement, c'est un service non équilibré avec un usage limité.

Stéphane MONIER : On constate que le fait que les véhicules électriques soient automatiques est un frein au recours à ce service. Toutefois, le véhicule en autopartage situé à Gambetta est beaucoup utilisé.

Philippe DRUON : Le Conseil de Développement avait fait une proposition de mise en place d'un système d'autostop organisé avec des abris identifiés aux grandes pénétrantes d'Arras.

Françoise ROSSIGNOL : Ce n'est pas un projet exclu. Ça fonctionne plutôt bien dans les zones très rurales. Toutefois, l'autostop ne fonctionne qu'à la condition d'être en confiance et de connaître la personne.

Gérard BARBIER : Je constate que l'offre de taxis devant la gare baisse.

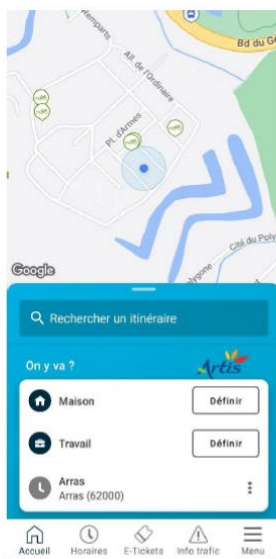
Françoise ROSSIGNOL : Les emplacements de taxis devant la gare sont réservés aux taxis arrageois. Dans le cadre du Masterplan Gare, il y aura des places dédiées en bordure de parvis mais il est indispensable qu'il y ait des taxis pour en user.

L'offre de Mobilité sur le territoire et sa tarification



➡ Une offre qui continue à se développer

➤ Une offre rurale renforcée depuis sept. 2023



➤ Intégration tarifaire au 1^{er} janvier 2024 permettant aux titulaires d'un abonnement Artis de voyager dans les TER régionaux sur le territoire de la CUA



➤ Mise en place d'une nouvelle application visant à favoriser les mobilités sur le territoire

10

La **carte Pass Pass** permet de mettre sur un même support plusieurs abonnements payés auprès de différents points de vente. Elle est compatible avec tous les services de mobilité sur l'arrageois dont les accès aux parkings souterrains.

➡ Et demain :

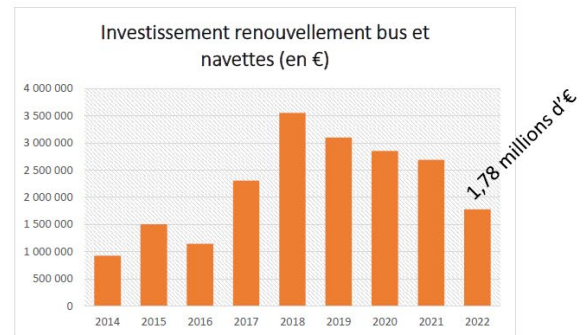
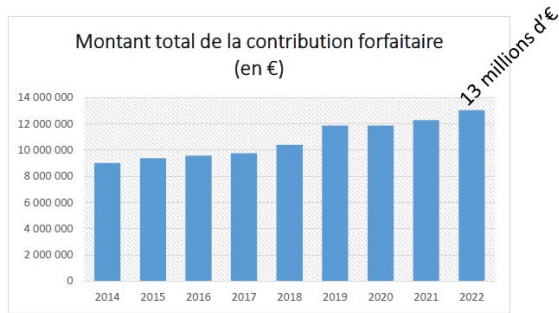
➡ La réalisation d'un schéma directeur piéton



➡ Le développement des parkings relais



➡ Quelques chiffres représentatifs ...

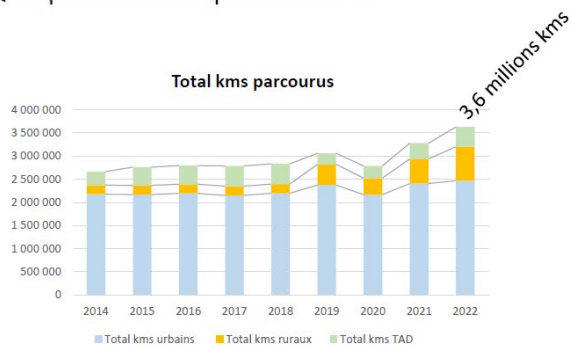


Soit plus de 97 millions d'€ depuis 2014

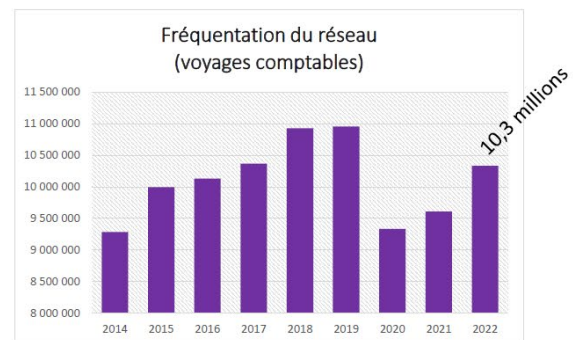
2,5 millions d'€ en 2023

12

➡ Quelques chiffres représentatifs ...



+ 36,2% entre 2014 et 2022



➡ La tarification :

Abonnements annuels

Tout public

11^{ème} et 12^{ème} mois offerts
200€ / an soit 20€/mois

Tarif réduit solidaire

11^{ème} et 12^{ème} mois offerts
(sous conditions)
100€ / an soit 10€/mois

Abonnement multimodal

Pack Artis Mobilité

Abonnement annuel +
V'Electric + accès garages à
vélos + abonnement Citiz
(50km offerts)
340€ / an

Jeunes et scolaires

Abonnement jeune

Réservé aux 4/25 ans
résidant dans la CUA
30€ / an

Réservé aux 4/25 ans
résidant hors CUA
100€ / an

Abonnement scolaire

Collégiens et lycéens
résidant dans la CUA et
inscrit dans un
établissement de la CUA
Gratuit

Sénior

Abonnement sénior

Réservé aux + de 60 ans
résidant dans la CUA
30€ / an

Demandeurs d'emplois

Abonnement ELAN

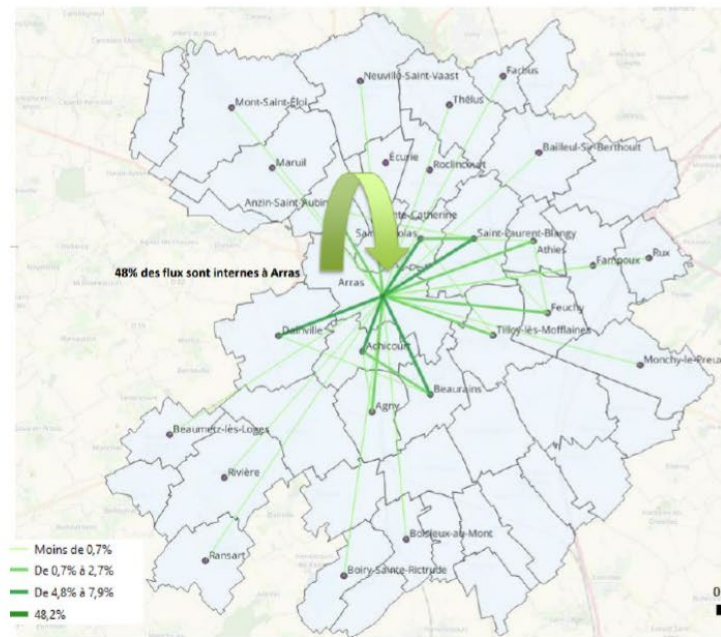
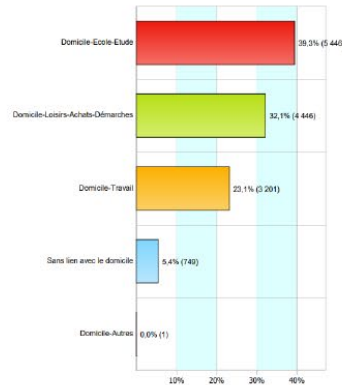
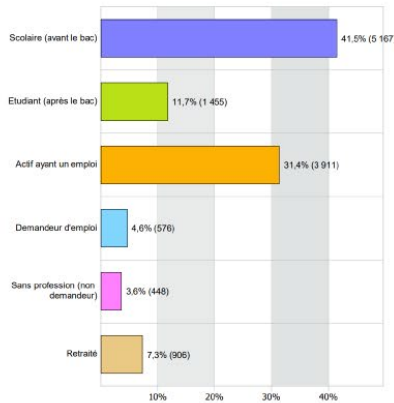
Réservé aux demandeurs
d'emploi (sous conditions)
résidant dans la CUA
30€ / an

14

La tarification est plutôt faible dans son ensemble avec des recettes à hauteur de 10% du coût du service.

3. Les utilisateurs du réseau

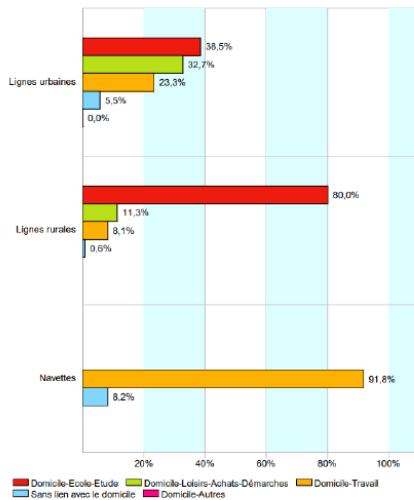
- ⇒ 48% des voyages sont internes à Arras
- ⇒ 8% entre Arras et St-Laurent
- ⇒ La gare est dans 36% des voyages
- ⇒ Taux de correspondance de 11%
- ⇒ 53% sont des scolaires ou étudiants
- ⇒ Le bus n'est pas seulement utilisé pour l'école ou le travail !



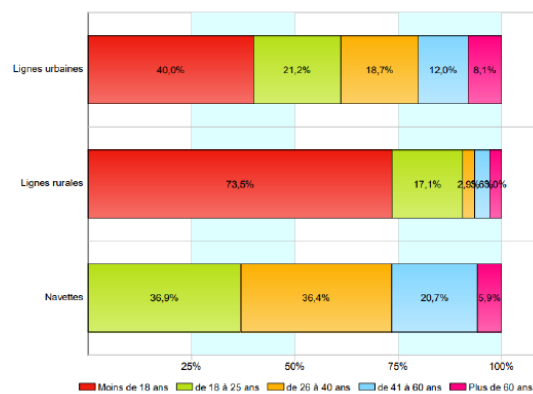
Pendant longtemps, le réseau de bus concernait principalement les scolaires. Les personnes cibles de ce nouveau réseau à terme sont à la fois les actifs et les personnes qui ne travaillent pas (congrés, retraite, sans emploi...).

- ⇒ Une différence marquée entre les lignes urbaines et les lignes rurales

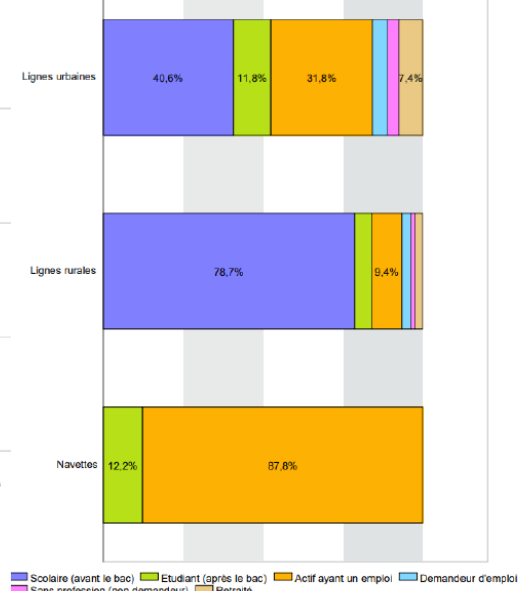
Motifs suivant le type de ligne



Âges des usagers suivant le type de ligne

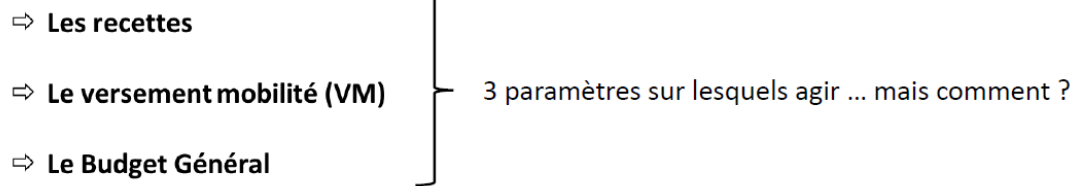


Statut de l'utilisateur suivant le type de ligne



4. Le coût du réseau de transport et son financement

➡ Le financement actuel du réseau, c'est :



➡ La tendance actuelle :

- ➡ **des recettes**
- ➡ **taux du versement mobilité (VM)**
- ➡ **du Budget Général**

Le versement mobilité est une **contribution patronale**, versée par toutes les entreprises qui emploient **au moins 11 salariés**. Le versement mobilité permet de financer les transports en commun, il est recouvré par l'Urssaf.

5. Comment juge-t-on le réseau ?

- ⇒ Globalement, bonne desserte, avec des bus leur permettant d'aller sur toute la CUA, même si cela nécessite des correspondances.
- ⇒ Mais plusieurs attentes émanant des usagers :
 - ⇒ Des passages obligatoires par la gare et le manque de liaisons périphériques à la ville et de liaisons transversales
 - ⇒ Des pôles générateurs comme des hypermarchés, l'hôpital des Bonnettes non desservis par des lignes directes
 - ⇒ La multiplication des correspondances, y compris pour les lignes Citadines.

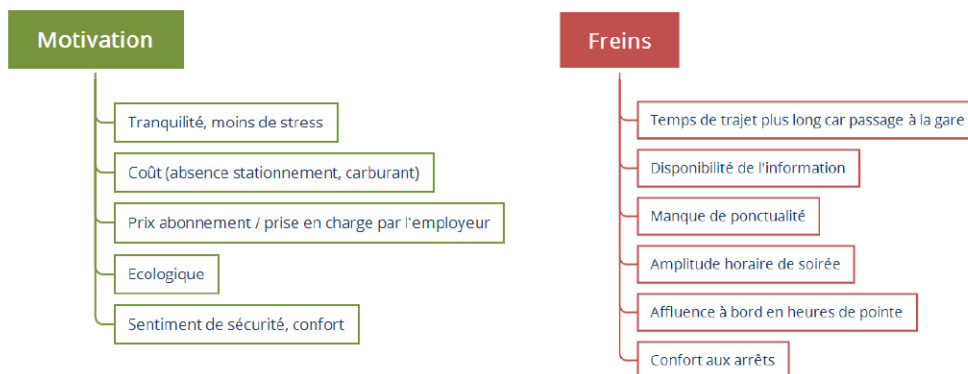
Evaluation du bus en général

Avantages	Inconvénients
• Fréquence régulière des lignes urbaines • Pratique pour les trajets courts • Bonne desserte sur Arras • Prix avantageux • Moment de détente et de convivialité	• Fréquence insuffisante le week-end • Conduite sans souplesse • Accès PMR non adapté • Manque de ponctualité • Desserte insuffisante à l'extérieur d'Arras • Correspondance qui rend les trajets compliqués et longs • Amplitude insuffisante

⇒ Un constat d'un réseau qui évolue

⇒ Des attentes qui vont dans le sens du développement du réseau :

- ⇒ Continuer le développement de nouveaux garages à vélo
- ⇒ Remailler le réseau pour bénéficier de quelques lignes circulaires ne passant pas systématiquement par la gare
- ⇒ Elargir l'amplitude horaire pour des fins de services possibles vers 21h, et 22h le week-end pour les lignes Citadines.



32

Françoise ROSSIGNOL : En vue du renouvellement de la prochaine délégation de service public du transport, le Conseil de Développement peut apporter sa contribution pour sourcer et alimenter la réflexion.

Bertrand LOUCHART : La gratuité du service de transport est une décision politique. Le sujet est-il à l'étude par la Communauté Urbaine d'Arras ?

Françoise ROSSIGNOL : En effet, c'est une question politique qui se pose automatiquement.

Si la décision était prise de rendre les transports gratuits, il faudra dès lors recouvrer d'une autre façon 1,4 millions (montant des recettes actuelles du service).

En augmentant le versement mobilité, comme à Dunkerque ?

Si tel était le cas, les recettes escomptées ne représenteraient que la moitié de la somme à « récupérer ».

Le reste devrait donc être acquitté sur le budget général. Augmentation des impôts ? Suppression d'une politique menée jusqu'ici pour économiser sur le budget sans augmentation d'impôts ?

Luc LEGRAS : La gratuité ne dépend pas uniquement de la volonté politique. Il faut prendre en compte la morphologie du réseau.

Bertrand LOUCHART : Dans sa contribution, le CoDev ne proposera pas la gratuité du réseau de transport.

Denis CORDONNIER : Pour une personne qui n'est pas accoutumée à prendre le bus, moins on prend le bus et plus c'est compliqué.

Stéphane MONIER : Depuis le 1^{er} septembre 2023, il y a une application qui permet de préciser où on veut aller et l'application indique comment s'y rendre via le réseau.

Antoine GEY : L'application a connu quelques bugs mais fonctionne désormais pleinement.

Vianney LEVEUGLE : Je travaille pour AESIO qui regroupe environ 200 salariés. Le Covid a favorisé le recours au télétravail et l'a pérennisé. La majorité des salariés de l'entreprise n'habite pas le territoire. Comparativement à d'autres grandes villes, comme Lille, on circule bien sur Arras. De plus, l'attractivité du vélo s'avère parfois compliqué selon les axes empruntés.

Françoise ROSSIGNOL : Le plan Vélo représente 3 millions d'euros par an.

En effet, certains axes sont compliqués pour la pratique du vélo en toute sécurité. Au vu de l'enveloppe qui reste conséquente, il est nécessaire de prioriser les travaux. Tout ne peut pas être fait en une année. Pour exemple, le montant des travaux pour rendre l'axe Auchan/hôpital praticable au vélo en toute sécurité est pharaonique.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine d'Arras a décidé la création d'un parking en silo de 700 places sur le site Bergaigne pour éviter les ruptures de cheminement.

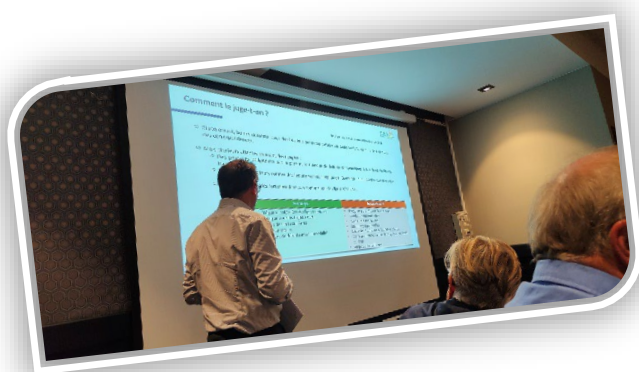
Luc LEGRAS : La pratique du vélo donne lieu à des questionnements d'ordre sécuritaire tant sur la pratique que sur le risque de vol.

Stéphane MONIER : Pour les risques de vol, il y a des garages à vélo dont le coût revient à 15€ par an via la carte Pass Pass.

Françoise ROSSIGNOL : La CUA réfléchit à d'autres pistes : l'utilisation de l'étage du parking européen pour le vélo, récupérer l'espace des garages à vélo, rendre la gare plus attractive ...

Ce ne sont que des hypothèses de travail non encore débattues par les élus.

Il faut savoir que l'implantation d'un garage à vélo représente une dépense de 50 000€ (construction de la base, alimentation électrique, vidéoprotection, pose de la structure ...). Au regard du prix du service pour l'utilisateur – 15€ par an – l'opération est déficitaire. C'est un coût supporté par la collectivité.



La réunion se termine par un moment de convivialité.

ANNEXE 3



Réunion plénière du 15 novembre 2023 :

Etaient Présents : Pascal CALLEMYN, Didier COLLET, Denis CORDONNIER, Philippe DRUON, Alain DUEZ, Claire FONTENEAU, Prisca GAUBERT, Antoine GEY, Laurent GRAVE, Teresa HEMAR, Paul HURTAUX, Claudine JOALLAND, Teddy LABBENS, Emmanuel LALOUX, Luc LEGRAS, Vianney LEVEUGLE, Pierre LOBRY, Cyrille LONGUET, Bertrand LOUCHART, Jérôme MARKIEWICZ, Christian PARSY, Nadia PASCHETTO, Jacques PATRIS, Michel RICHARD, Jeanine RICHARDSON, Marco VERRIEST.

Excusés : Christophe BEAUMONT, Christian BERGER, Grégoire CABOT, Christine CHENE, Bernard DE REU, Stéphanie DECOTTIGNIES, Patrick LAMBIN, Armel LESAFFRE, Pasquale MAMMONE, Eric MIOT, Maurice MONOKY (représenté par Teddy LABBENS), Laurence MORICE, Marie-Pierre PARENTON, Bernard SENECA, Christian SERIEYS.

Mot introductif du Président

1. Objet de la réunion



Sur proposition d'Emmanuel LALOUX, Le Conseil de développement a décidé de se réunir sur la thématique de l'économie sociale et solidaire.

À cet effet, ont été conviés Antoine DETOURNE - délégué général à la Chambre française de l'économie sociale et solidaire - et Cédric DELMOTTE - Vice-Président à la Communauté Urbaine d'Arras en charge de l'économie sociale et solidaire ainsi que de l'économie circulaire.

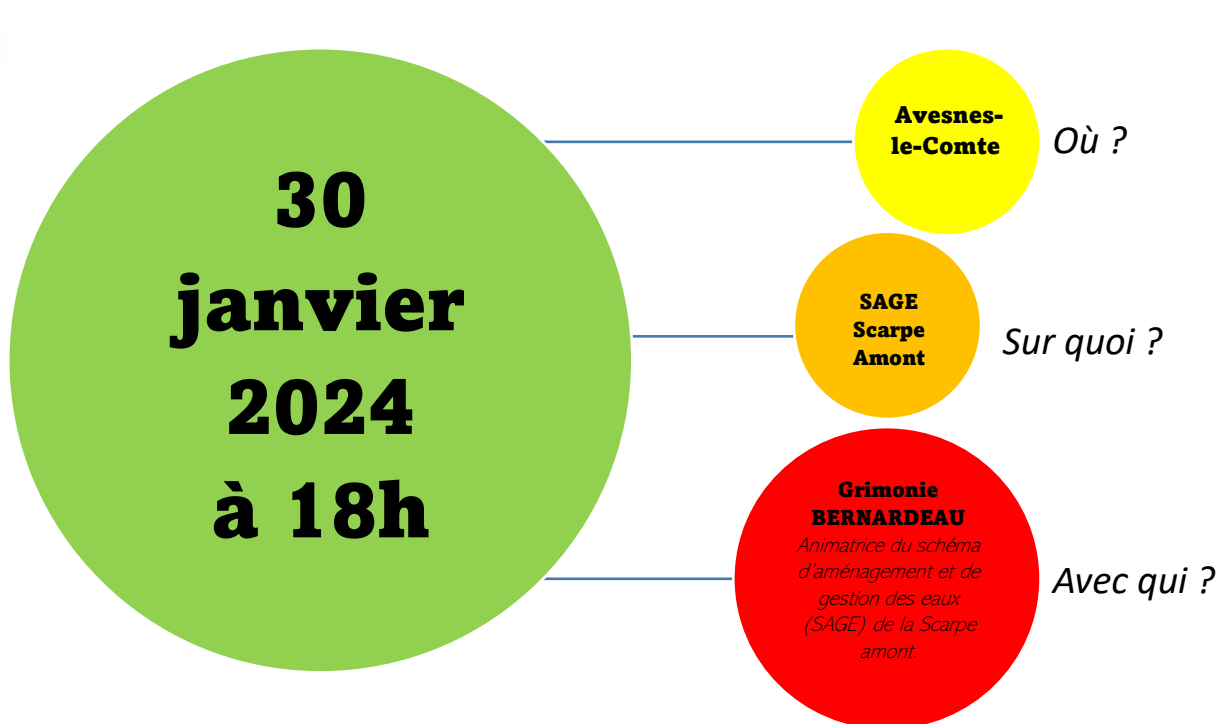
C'est avec un grand plaisir que nous les accueillons ce soir et nous les remercions vivement pour leurs interventions qui, j'en suis convaincu, seront enrichissantes et pertinentes.

Cette réunion s'organisera en 2 temps :

- une première présentation, assuré par Antoine DETOURNE, présentera de façon générale ce qu'est l'économie sociale et solidaire ;

- une 2nde présentation, assurée par Cédric DELMOTTE, présentera l'économie sociale et solidaire sous sa déclinaison territoriale.

2. Date de la prochaine réunion du CoDev



Le Président invite à en prendre note **dès à présent** dans votre agenda.

Présentation de l'Économie Sociale et Solidaire

1. Intervention d'Antoine DÉTOURNÉ

Aujourd'hui, l'Economie Sociale et Solidaire dite ESS est devenue un concept en soi, dont beaucoup de personnes ont encore du mal à appréhender le périmètre exact.

Plusieurs sensibilités se regroupent dans l'économie sociale et solidaire :

- les entreprises de l'économie sociale,
- les initiatives de l'économie solidaire qui ont une forte dimension citoyenne
- l'entrepreneuriat social.

L'ESS s'est construite au fil d'une histoire qui s'étale sur plus de deux siècles à partir d'initiatives créées par des citoyens pour répondre à leurs besoins non couverts par l'économie dominante. Cela a ainsi permis de construire une autre conception de l'économie plus humaine, sociale et solidaire.

2. Intervention de Cédric DELMOTTE

La place de l'ESS dans le Grand Arras

Quelques chiffres

- **6 059 Equivalent Temps Plein** sur la CUA
- **15%** des structures ESS du Pas-de-Calais se trouvent sur le territoire
- Masse salariale = **186 093 385 €**

→ Source : [Panorama ESS HdF 2022 - CRESS](#)

Secteurs d'activité principaux

- Insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, en difficulté ou en situation de handicap
- Accompagnement à l'émergence de projets (financements, tutorats)
- Culture, Services à la personne, ...

Lorsque l'on parle d'accompagnement à l'émergence de projets, il s'agit en fait d'apporter une aide aux porteurs de projets afin qu'ils obtiennent par exemple un financement.

Rappels historiques pour la CUA



2016 : Conseiller Communautaire délégué à l'ESS

2020 : Vice-Président ESS



2016 : Chargée de mission (0,20 ETP)

2021 : Création du Service Agriculture, Alimentation, ESS et arrivée d'une chargée de mission (1 ETP)

→ Volonté politique de développer l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire

Dès 2016, la communauté urbaine d'Arras A fait le choix politique de développer l'économie sociale et solidaire sur le territoire. Le poste de conseiller communautaire délégué à l'ESS a tout d'abord été occupé par Alain CAYET puis par moi-même – Cédric DELMOTTE – en 2018. En 2020, Frédéric LETURQUE, en sa qualité de président de la communauté urbaine d'Arras, a décidé de créer un poste de vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire. Il m'avait pressenti pour ce poste et je n'ai accepté qu'à la condition d'avoir les moyens humain et financier nécessaires.

C'est ainsi que nous sommes passés d'un poste de chargé de mission partiellement occupé par l'ESS à la création d'un service agriculture, alimentation, ESS et le recrutement d'une chargée de mission à temps plein. Ce poste est occupé par Caroline PERU que je remercie de sa présence ce soir.



Actions engagées pour développer la politique ESS de la CUA

Animation du Collectif ESS de la CUA



Favoriser la coopération et l'émergence de projets communs



15-20 structures du territoire présentes par session



Partage d'information et réseautage

- Création en 2018
- Coanimation avec l'APES puis passage de relai à la chargée de mission ESS
- Réunions trimestrielles

La communauté urbaine d'Arras a fait le choix de favoriser la coopération et l'émergence de projets communs à partir des 15 à 20 structures du territoire réunies par session trimestrielle pour faire du partage d'informations et du réseautage. La CUA et l'association APES – acteurs pour une économie solidaire – assurent l'animation de ce collectif avec un partage de savoir et d'outils.

L'APES accompagne les acteurs économiques privés et publics dans la mise en œuvre de politiques et d'activités solidaires sur les territoires des Hauts-de-France. Elle vise à expliquer ce qu'est l'ESS aux collectivités territoriales et à leur apprendre comment mailler le territoire.

Au cours de ces rencontres trimestrielles avec ces structures, des thématiques sont traitées. Elles ne sont pas arbitrairement choisies par la CUA mais co-choisies avec les acteurs du territoire en fonction des problématiques récurrente que ces structures peuvent rencontrer.

Matinales thématiques



Contenu pédagogique proposé par des experts pour répondre aux besoins des acteurs

2023 3 thématiques traitées

- Recherche de financement
- Animation d'une communauté de bénévoles
- Communication

Les structures de l'économie sociale et solidaire reposent en grande partie sur le bénévolat. La perte d'engagement et la baisse du nombre de bénévoles peuvent mettre en péril ces structures. Aussi il est important pour ces structures de savoir comment animer la communauté de ces bénévoles. Se pose également la question de comment réussir à impliquer les générations nouvelles dans le bénévolat.

Ces ateliers ont donc pour objectif de nourrir la réflexion de ces structures, de les accompagner sur des points qu'elles-mêmes jugent sensibles.



Événements de sensibilisation

- Mini-salon + conférence en novembre 2018
- Salon PLUSS en novembre 2022 (ARTOIS EXPO)
- ESS Tour le 7 novembre 2023

Le mois de novembre est un temps particulier puisque c'est le mois consacré à l'économie sociale et solidaire tant sur le territoire qu'au niveau national.

Le salon PLUSS co-construit avec l'APES avait pour thème la Production Locale, Utile, Sociale et Solidaire (PLUSSE).



Accompagnement de structures

- Mise en réseau et ateliers
- Aide à l'investissement de 5 000 € sous condition de création d'emploi

Il faut savoir que l'aide que peut octroyer la communauté urbaine d'Arras dépend également de la Région conformément à une convention à intervenir entre les deux parties.

Au titre de cette convention, la CUA pourra participer à hauteur de 5 000 € maximum (et dans la limite de 30% maximum du montant total des investissements) aux dépenses d'investissement des structures ESS du territoire.

La CUA pourra également accompagner des projets de création (moins d'un an d'existence) comme des projets de développement (1 an ou plus d'existence).

La subvention communautaire sera conditionnée à un recrutement en CDI dans les 3 ans suivant la demande d'aide.

1. En cas de création, si le projet prévoit la création d'un CDI uniquement dans les 3 ans, il est éligible au dispositif de la CUA. En revanche, si le projet prévoit l'ouverture de 2 emplois ou plus, alors, il faut que le porteur se tourne vers le dispositif d'aide à la création de la Région. C'est uniquement dans ce cas que les 2 outils ne sont pas cumulables.
2. En cas de projet de développement, il n'y a pas de maximum de recrutement et les aides sont cumulables (dans le respect des règles de cumul).

Il est envisagé pour les années prochaines d'élargir les cibles pouvant prétendre à l'aide à l'investissement.

Afin de relocaliser l'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire arrageois plutôt que sur Lille, la CUA et la BGE Hauts-de-France se sont associés en vue du lancement d'un **incubateur dédié à l'ESS**.

Cet incubateur permet d'offrir un accompagnement sur le territoire à tous les citoyens et structures économiques souhaitant initier un projet en réponse à des préoccupations sociales, solidaires et environnementales exprimées par la population.



Faire émerger des projets innovants relevant de l'ESS et répondant à un besoin du territoire



Accompagnement de 9 mois pour 5 à 8 porteurs de projets



Lancement de la 1^{ère} promotion fin novembre 2023 (mois de l'ESS)

Suite à des ateliers citoyens réalisés l'été dernier, 3 thèmes ont été dégagés : la mobilité, l'économie circulaire et l'énergie.



Cédric Delmotte et Aurélien Delierre, responsable BGE Artois. ©CUA

Le département a un maillage différent de l'économie sociale et solidaire sur le territoire par l'implantation de maison départementale de l'ESS qui - pour notre territoire - se situe dans les locaux de l'AFP2i. La communauté urbaine d'Arras se veut complémentaire avec cette Maison départementale de l'ESS.

Échange à l'issue de la présentation



Jacques PATRIS : Je me permets de préciser qu'avant 2020, il existait déjà un Vice-président en charge de l'Économie Sociale et Solidaire mais cela n'était pas sa seule délégation. Il s'agissait du Vice-président en charge de l'Emploi.



Antoine GEY : Eu égard aux attentes des acteurs privés, existe-t-il d'autres modes de contributions ? Le partage de locaux ? de ressources ? de personnels ?

Cédric DELMOTTE : On peut tout imaginer et cela peut contribuer au développement de l'ESS.

Cela peut aller d'une contribution financière à une contribution de partage de compétences

Antoine DETOURNE : Le mécénat et le tutorat existent déjà pour des entreprises qui ont fait le choix de s'engager dans ce type de partenariat.

Emmanuel LALOUX : S'agissant du personnel mis à disposition, cela peut concerner le personnel en fin de carrière qui a les compétences et l'expérience bénéfiques au secteur mais qui aspire à autre chose.



Teresa HEMAR : Je profite de cette réunion pour mettre en lumière l'existence du club CIGALES dont l'acronyme signifie « Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire ».

Les CIGALES permettent :

- D'organiser des circuits économiques courts par des rencontres entre des citoyens et des entrepreneurs locaux,
- De financer des projets répondant aux valeurs de l'ESS,
- De défendre les valeurs de l'ESS.

Les CIGALES, à Arras et ses environs, représentent une trentaine de personnes et ont investi depuis 2010 44 000€ dans 18 entreprises et ainsi contribué à la création d'environ 40 emplois.

Un club CIGALES collecte une épargne de proximité (celle de ses membres) pour des projets locaux et mutualise ces fonds, modestes, afin d'en démultiplier l'efficacité.

Ce club est donc au service des initiatives locales et apporte son soutien sous 2 formes :

- Un apport en capital et compte courant d'associés ou de prêt d'honneur,
- Un accompagnement via un ou deux parrains ou marraines dont la mission est d'être à l'écoute de l'entrepreneur pour lui prodiguer conseil, soutien technique et moral.

Bref, un club CIGALES, c'est plus qu'un simple investisseur.

Je vous invite à découvrir plus en détails ce qu'est un club CIGALES et à en devenir adhérent : <https://www.cigales-hautsdefrance.org/>



Denis CORDONNIER : Aujourd'hui, au titre de la transition écologique, on a l'impression qu'il y a des micro-projets à l'échelle territoriale. Pourquoi, à l'échelle de la CUA, ça n'existe pas pour l'énergie ?

Bertrand LOUCHART : Les objectifs des plans climat air énergie territorial (PCAET) paraissent tellement inatteignables qu'on se demande, en effet, pourquoi ne pas inciter localement à travers la mutualisation de l'énergie.

Antoine DETOURNE : Au Danemark, la production d'énergie est une appropriation citoyenne. Il s'agit d'une mutualisation.

En France, l'énergie est l'apanage d'un opérateur historique, à savoir EDF – issu d'une fusion après-guerre de multitude d'entreprises locales.

Aujourd'hui, ce qui manque ce n'est pas l'argent puisqu'il existe des fonds financiers solidaires prêts à s'engager sur du long terme alors même que l'activité pourrait ne pas être rentable. Ce qui manque c'est le porteur de ce type de projet.

La France est en retard sur ce plan.

Cédric DELMOTTE : Qui doit porter ce type de projet ? Serait-ce la Communauté Urbaine d'Arras ? Il faudra savoir quel type d'énergies promouvoir : éolien ? déchets ? ... ? Ce sont en tout cas des questions intéressantes à se poser.



Pierre LOBRY : Je voudrais revenir sur la slide 1 présentée par Cédric DELMOTTE.

La place de l'ESS dans le Grand Arras

Quelques chiffres

- 6 059 Equivalent Temps Plein sur la CUA
- 15% des structures ESS du Pas-de-Calais se trouvent sur le territoire
- Masse salariale = 186 093 385 €

→ Source : [Panorama ESS HdF 2022 - CRESS](#)

Secteurs d'activité principaux

- Insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi, en difficulté ou en situation de handicap
- Accompagnement à l'émergence de projets (financements, tutorats)
- Culture, Services à la personne, ...

Comment sont comptabilisés les 15% évoqués de structures ESS sur territoire ? Peut-être que des structures ne sont pas reprises pas dans ce comptage ?

Antoine DETOURNE : les chiffres de l'ESS ne sont pas produits par l'INSEE si telle est la question.

Cédric DELMOTTE : Toute la complexité du chiffrage relève du fait que le domaine de l'ESS est transversal avec d'autres domaines.



Marco VERRIEST : Peut-on dire que l'ESS représente une niche ?

Antoine DETOURNE : La question que vous posez est de savoir si les gens recherchent des entreprises dites ESS ou un établissement qui répond à leur besoin ?

Je dirais que le plus important c'est que cela fonctionne et que dans tous les cas, cela répond à un besoin.

Cédric DELMOTTE : Cela soulève la question de savoir comment on vulgarise le propos sur du long terme.

Vianney LEVEUGLE (AESIO) : L'ESS a un fort encrage territorial. L'ESS est né et vit encore sur les territoires.

C'est un mode de gouvernance spécifique puisqu'il n'y a pas de partage de dividende mais il est fait en sorte de proposer des services aux adhérents.

Patrice CALLEMYN (Chambre Régionale de l'ESS Hauts-de-France) : La grande difficulté est de mettre en lumière l'ESS. Il s'agit d'une nébuleuse pour un grand nombre. L'ESS est une force pour tout territoire et il faut continuer à la promouvoir.

Vianney LEVEUGLE (AESIO) : D'ailleurs, AESIO a souhaité mettre en valeur une structure de l'ESS sur un projet sur lequel on n'attendait pas la mutuelle. En effet, AÉSIO mutuelle propose chaque année sur le territoire des Hauts-de-France, un prix récompensant une entreprise dont le projet permet de concrétiser son concept d'ESSisation.

Ce prix, qui est associé aux Prix ESS de la CRESS du territoire, a été remis en 2023 à l'ESAT des Terres d'Opale pour ce projet d'élevage et commercialisation des vers de farine pour l'alimentation humaine et permet à celles et ceux qui veulent découvrir les protéines du futur de le faire de façon ludique.

Mais, pourquoi manger des insectes ? Les insectes comestibles sont nutritionnellement aussi riches que le bœuf en protéines, vitamines, acides aminés... mais ils ne consomment pas d'eau, ni de terres, et presque pas de nourriture, ni ne génèrent aucune pollution lors de l'élevage.

Ils ont donc le meilleur ratio entre protéines produites, ressources naturelles utilisées et pollution générée.

Au travers de ce prix, nous leur apportons notre soutien pour ses projets de développement :

- Déploiement et mise sur le marché de nouveaux produits issus des insectes (insectes entiers, poudre, pâtes, steak...) en B to C ou en sous-traitance.
- Accélération de la commercialisation de l'engrais car les déjections des vers de farine sont un amendement naturel et bio qui réenrichit les sols et aide à la floraison.

Bertrand LOUCHART : Que représente le mouvement associatif sur l'ESS ? un frein ? un avantage ?

Antoine DETOURNE : 80% de l'ESS est associative. C'est une spécificité française puisque la loi de 1901 a permis une grande liberté.

Bien souvent on se rend compte qu'on teste bénévolement avant de pérenniser un projet. Certaines associations deviennent coopératives pour deux raisons :

- Par obligation – lorsqu'il n'y a plus de bénévoles,
- Par nécessité – s'il y a professionnalisation des compétences (Ex : VITAMINE T).



Luc LEGRAS : Existe-t-il des exemples territoriaux d'articulation du Réseau ESS avec les métiers en tension ?

Antoine DETOURNE : Sur les domaines sanitaires et sociaux, il existe déjà des structures de l'ESS, comme VITAMINE T, qui cherchent les salariés potentiels et qui les forment.

Il y a un écosystème avec le tissu économique classique. L'ESS représente finalement une part de cette économie dite normale.

Pascal CALLEMYN : À la Chambre Régionale de l'ESS Hauts-de-France, il y a une session tous les 3 ans pour la formation des cadres de haut niveau spécialistes de l'ESS.

Il faut savoir qu'il y a une forte demande d'écoles de commerce dont les étudiants souhaitent s'engager dans l'ESS.

Cédric DELMOTTE : Vous avez raison de le souligner. Les valeurs de l'ESS parlent énormément à la nouvelle génération dont les convictions personnelles sont concordantes.

Pascal CALLEMYN : À la Chambre Régionale de l'ESS Hauts-de-France, il existe un guide sur les aides et les ressources en matière d'ESS. Je vous invite à le consulter :

<https://www.cresshdf.org/wp-content/uploads/2022/04/guide-fondations-2021-VF.pdf>

Antoine DETOURNE : La CRESS se bat aujourd'hui pour avoir un Ministre en charge de l'ESS ce qui aurait pour conséquence d'ouvrir des portes.

Bertrand LOUCHART : Le Conseil de Développement est un organisme de proposition aux établissements publics de coopération intercommunale qui y adhèrent, à savoir la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté de Communes du Sud-Artois, la Communauté de Communes Osartis-Marquion et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

On constate au vu de nos échanges qu'il n'y a pas véritablement de problème de financements mais de manque de porteur de projets.

Comment le CoDev pourrait accompagner les Présidents de ces EPCI ?

Antoine DETOURNE : le Grand Arras semble sur la bonne voie tant en termes de sensibilisation qu'en termes de lancement d'un incubateur sur 3 ans.

Il n'y a pas d'entreprise dans entrepreneur. Ce que je dis peut paraître une évidence mais force est de rappeler l'importance de la prise d'initiatives. Il y a actuellement des succès dans l'arrageois et il peut y avoir ce qu'on pourrait appeler des « passeurs de savoir ».

L'important serait de promouvoir un réseau (type mentorat).

De plus, il manque un projet totem qui pourrait réunir toutes les sensibilités.

La réunion se termine par un moment de convivialité.

ANNEXE 4



Réunion plénière du 11 octobre 2023 :

Etaient Présents : Jacques BRUSSET, Jean-Michel CATEL, Philippe DRUON, Hervé DUJARDIN, Stéphane EFOUA, Claire FONTENEAU, Philippe FRUTIER, Olivier GENTIL, Teresa HEMAR, Gilles HENRION, Paul HURTAUX, Claudine JOALLAND, Luc LEGRAS, Bruno LEMAIRE, Marie-Pierre PARENTON, Christian PARSY, Danielle PARNAUDEAU, Hervé PIGNON.

Excusés : Bernard BOULONNE, Grégoire CABOT, Julien CANDAS, Christine CHENE, Didier COLLET, Denis CORDONNIER, Bernard DE REU, Djibril DIAW, Alain DUEZ, Pascaline DUQUESNE, Christian DURLIN, Jean-Raymond FAYAT, Prisca GAUBERT (représenté par Bruno LEMAIRE), Antoine GEY, Laurent GRAVE, Emmanuel LALOUX, Patrick LAMBIN, Sylvie LAQUESTE, Arnel LESAFFRE, Vianney LEVEUGLE, Dominique LITMANOWSKI, Pierre LOBRY, Pasquale MAMMONE (représenté par Marie-Pierre PARENTON), Jérôme MARKIEWICZ (représenté par Olivier GENTIL), Eric MIOT, Laurence MORICE, Nadia PASCHETTO, Jacques PATRIS, Michel RICHARD, Christian SERIEYS, Laurent VANAKRE, Marco VERRIEST, Vincent WALLOIS.

Mot introductif du Président

1. Objet de la réunion



La Communauté de Communes du Sud-Artois a sollicité, par courrier en date du 23 mai 2023, l'avis du Conseil de Développement sur le dossier d'arrêt-projet de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

La présente réunion a pour objet la présentation de ce projet de PCAET par Éric FOUASSIER, chargé de mission auprès de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

À l'issue de cette réunion et avant le 1^{er} novembre, il appartiendra au Conseil de Développement de délivrer à la Communauté de Communes du Sud Artois son avis sur le projet de PCAET.

Le Président invite les membres à consulter les principales pièces du PCAET via le lien suivant :
<https://wetransfer.com/downloads/2ec4f62ac0ebe70dd5a7d791f28caf5620231017074814/892813b0b2ae88851dc74570ed73b1b20231017074845/fb33a1>



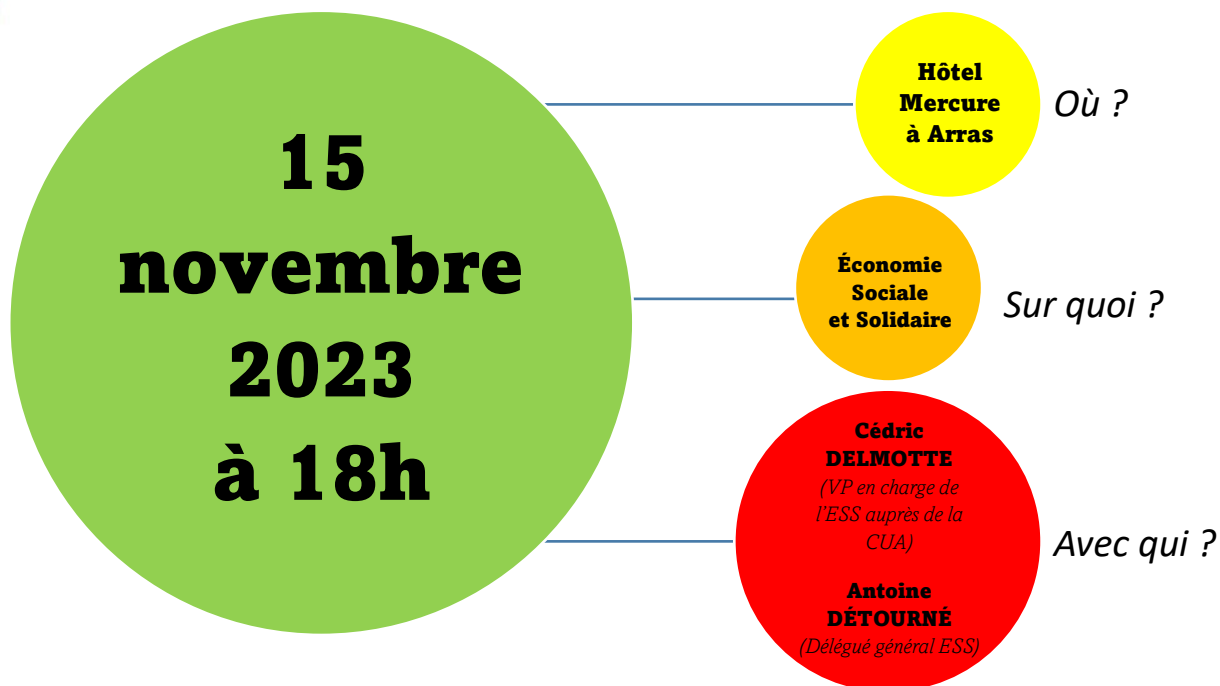
Ce lien expire le 24 octobre prochain – n’hésitez pas à solliciter un nouvel envoi, le cas échéant.

2. Remerciements

Le Président remercie tout d’abord Éric FOUASSIER pour cette présentation ainsi que Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois, qui nous accueille et met à notre disposition une salle de réunion.

Ce dernier s’excuse de ne pouvoir prendre part à cette réunion, pris par un conseil syndical au Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV).

3. Date de la prochaine réunion du CoDev



Le Président invite à en prendre note **dès à présent** dans votre agenda.

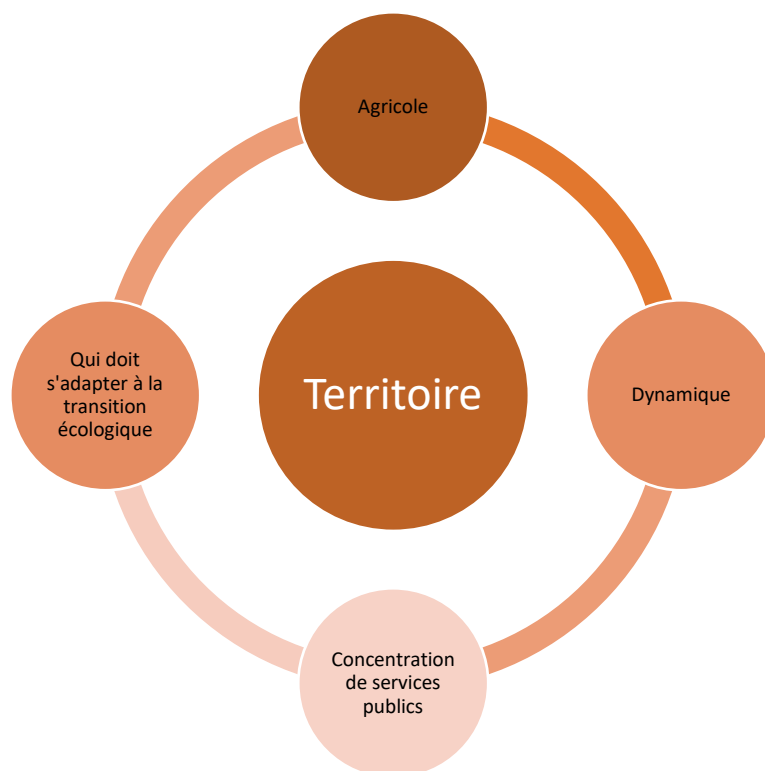
Présentation du projet de PCAET de la Communauté de Communes du Sud-Artois par Éric FOUASSIER

Le code de l'environnement dispose que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET).

La communauté de communes du Sud Artois a donc l'obligation d'établir un tel document.

Son élaboration est une démarche longue tant en termes d'étude que de concertation ou bien encore de stratégie à définir. Ce travail a débuté en 2018. Pour ce faire, la communauté de communes du Sud Artois s'est fait accompagner par le bureau d'études Alterea basé à Nantes.

S'agissant de la présentation du territoire, la communauté de communes du Sud-Artois regroupe 64 communes autour de la ville-centre Bapaume. Elle représente une population de 28000 habitants.

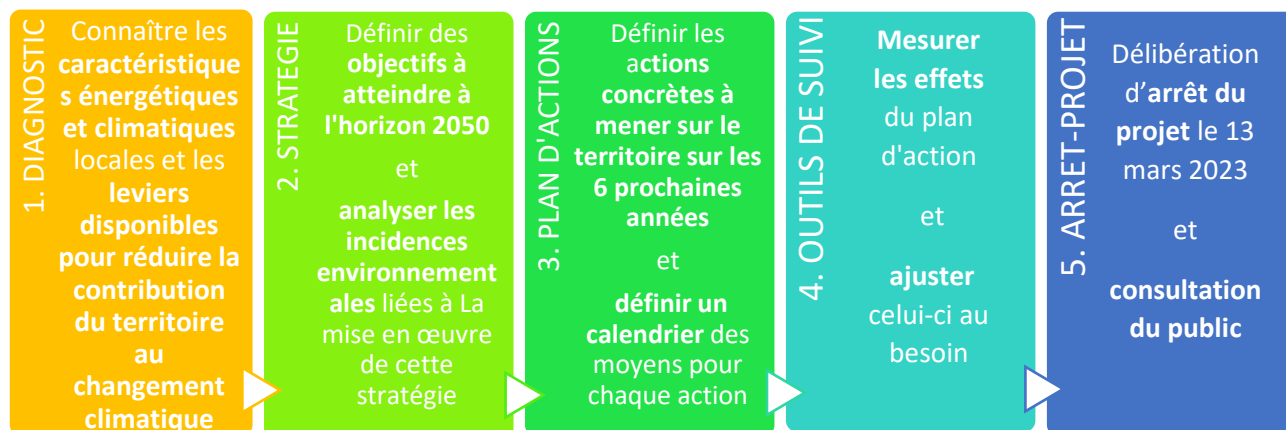


Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Il fixe notamment des objectifs en termes de :

- Consommations énergétiques,
- Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R),
- Émissions de polluants.

Comment s'est élaboré ce projet de PCAET ?

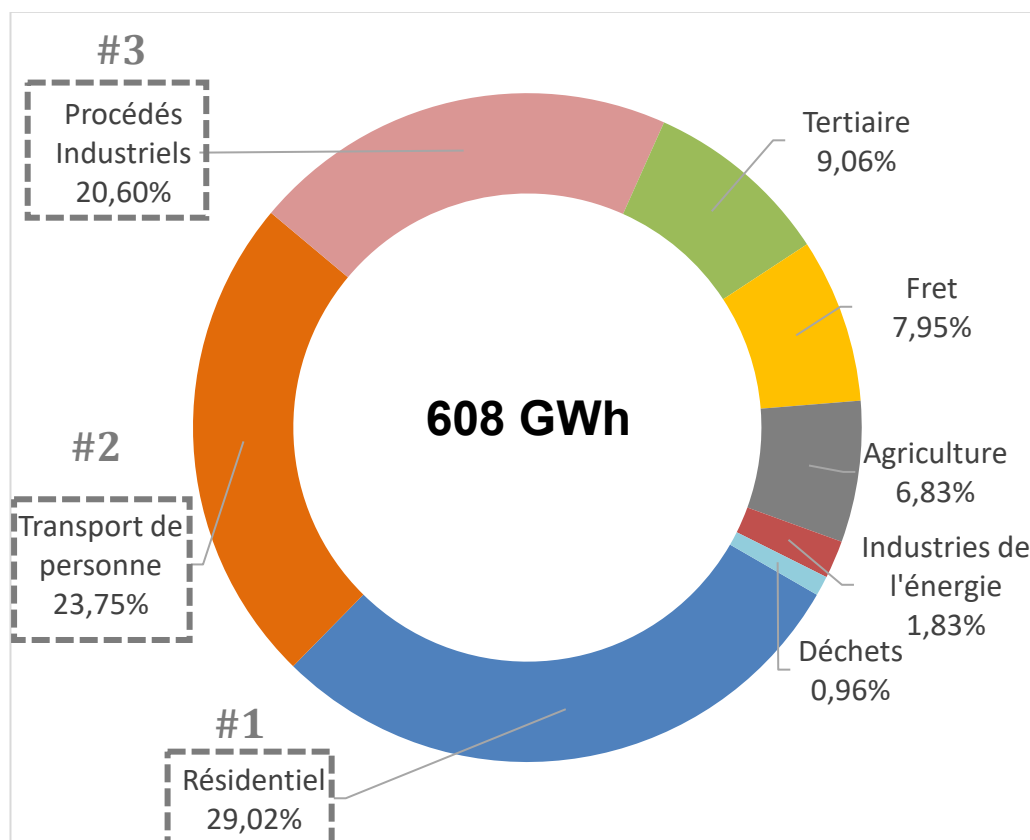


Au titre de la consultation du public, ont été consultés : les services de l'État (DREAL), l'autorité environnementale et le Conseil régional qui ont fait part de préconisations.

Pour exemple, il a été proposé d'étudier la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE).

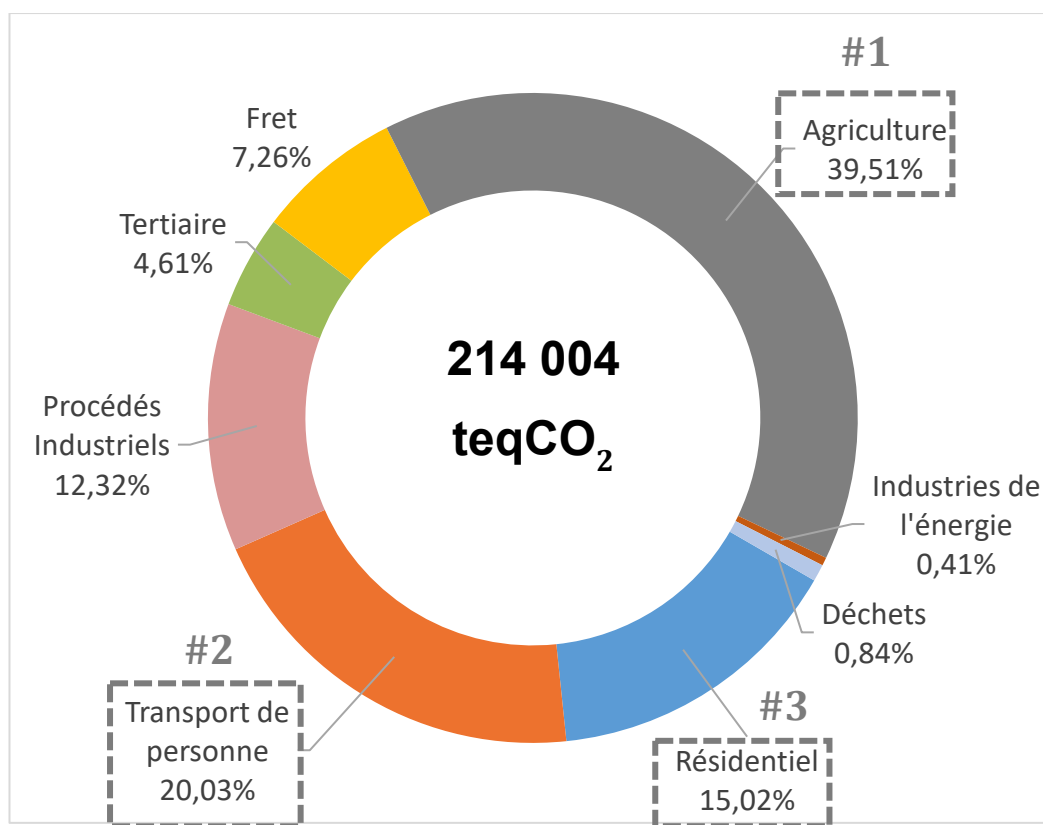
Revenons sur la phase 1 de Diagnostic et présentons quelques données chiffrées :

La consommation d'énergie



Les secteurs Résidentiel et Transport de personne représentent ensemble plus de 52% des consommations énergétiques du territoire.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)



Le secteur de l'Agriculture représente près de 40% des émissions de GES du territoire, suivi du secteur du Transport de personne. Les émissions de GES moyennes par habitant sont de 7,76 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂) en 2015.

La production des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) et leur potentiel de développement

Filière ENR	Production actuelle (2015)	Potentiel de développement	Production maximale estimée (actuelle + potentiel)	Observations
<u>Solaire</u>	<u>0,4 GWh</u>	<u>82,4 GWh</u>	<u>82,8 GWh</u>	
<u>Éolien</u>	<u>135,4 GWh</u>	<u>657,6 GWh (nouveaux parcs) + 794 GWh (repowering)</u>	<u>1 587 GWh</u>	Une centaine sur le territoire
<u>Bois-énergie</u>	<u>Nul ou inconnu</u>	<u>8 GWh</u>	<u>8 GWh</u>	Potentiel à développer
<u>Méthanisation</u>	<u>Nul ou inconnu</u>	<u>227 GWh</u>	<u>227 GWh</u>	
<u>Géothermie</u>	<u>Nul ou inconnu</u>	<u>Inconnu</u>	<u>Inconnu</u>	
<u>Total</u>	<u>135,8 GWh</u>	<u>1 769 GWh</u>	<u>1 904,8 GWh</u>	

Revenons sur la phase 2 de Stratégie :

**Volet 1 :
Définir le mix énergétique de votre
territoire à horizon 2050**



Ceci passe par :

1

La réduction de la
consommation par la **sobriété
énergétique** (comportements, usages)

2

La réduction de la
consommation par **l'efficacité
énergétique** (rénovation énergétique)

4

La sortie des énergies fossiles, et en
premier lieu du fioul et du charbon,
c'est la **substitution énergétique**

3

L'augmentation de la
production locale d'ENR, dans la
recherche d'une « autonomie »
énergétique

Volet 2 : Définir les conditions d'adaptation du territoire



1

Limiter les impacts des
risques existants
aujourd'hui en **réduisant**

4

Connaitre les impacts sur
les milieux naturels et
favoriser leur résilience

2

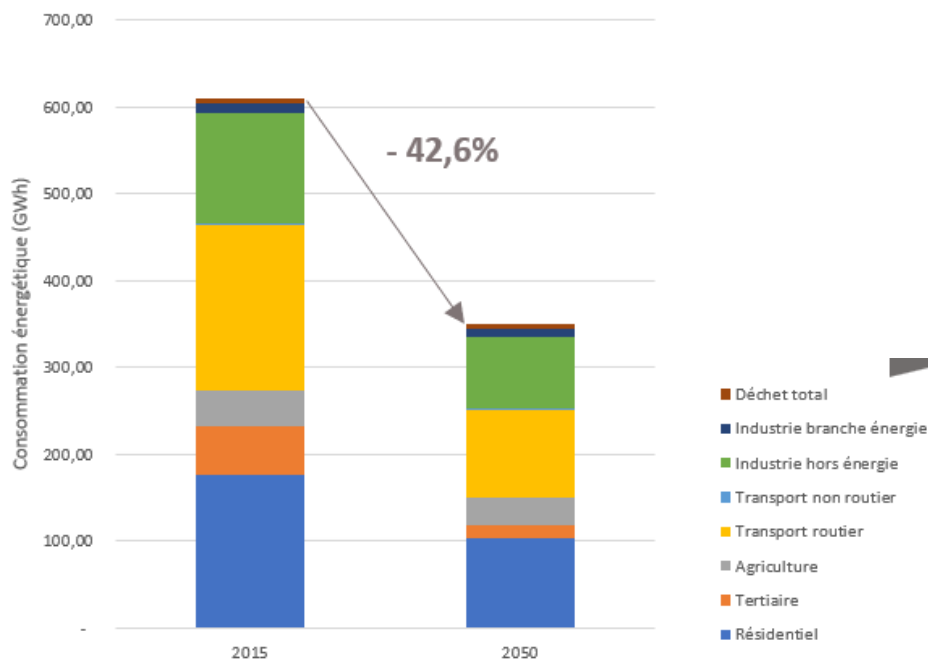
Anticiper l'apparition de
nouveaux risques (ou
l'aggravation de risques

3

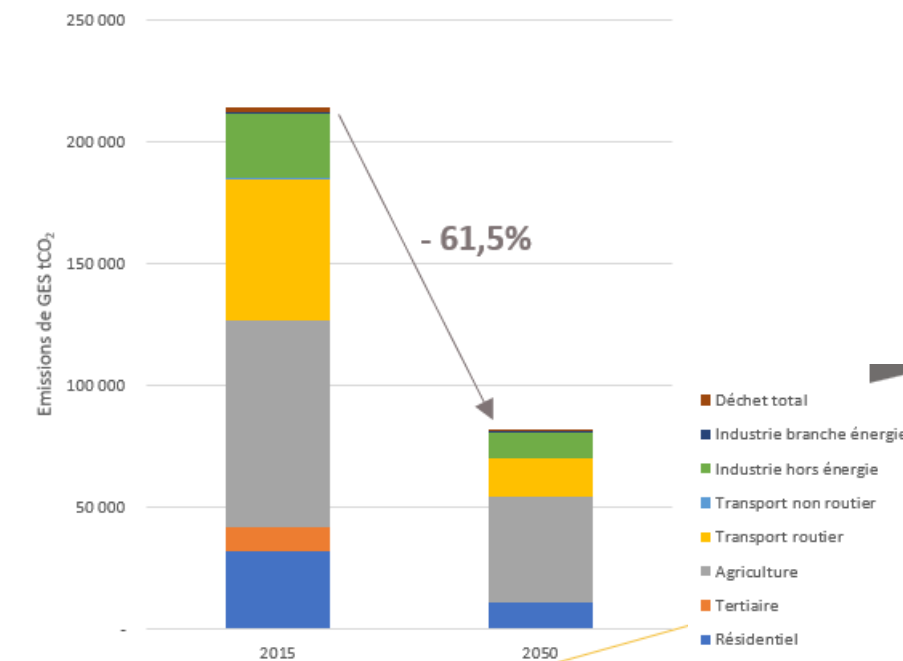
Réduire les besoins et les
pratiques à la disponibilité
future des ressources

La stratégie définie par la communauté de communes du Sud Artois dans son plan climat air énergie territorial permettrait une évolution des consommations énergétiques.

L'objectif visé est une réduction de 42,6% des consommations :



Ainsi qu'une émission des gaz à effet de serre à hauteur de 61,5%.



En détail, par secteur, voici les résultats escomptés :

		Consommations énergétiques	Emissions de GES
Agriculture		-24,9 %	-48,9 %
Résidentiel		-41,1 %	-66,7 %
Transport de personnes		-59,7 %	-78,0 %
Transport de marchandises		-10,0 %	-59,7 %
Tertiaire		-72,0 %	-97,3 %
Industrie		-35,7 %	-60,6 %
Déchets		-7,5 %	-34,0 %

La construction du PCAET s'est faite progressivement en y associant un maximum d'acteurs locaux :

Les services de la collectivité et des administrations publiques

Les habitants

Les entreprises et leurs employés

Les agriculteurs

Le milieu associatif

Quelles sont les actions définies par le PCAET ?

Le programme d'actions est structuré autour de **7 axes** et **19 actions** qui se déclinent dans les différentes thématiques :



AXE 1 - EVOLUER VERS DES MODES DE PRODUCTION PLUS VERTUEUX

Action 1.1 Développer les circuits courts, la production locale voire autonome,

Action 1.2 Réduire la production de déchets tout au long de la chaîne,

Action 1.3 Encourager les principes d'écologie industrielle, créer un cycle de production vertueux.



AXE 2 - AGIR EN FAVEUR D'UNE MOBILITE PLUS DURABLE

Action 2.1 Favoriser le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, VAE, train...) aux déplacements motorisés,

Action 2.2 Encourager et développer le covoiturage et les mobilités partagées,

Action 2.3 Soutenir le développement des véhicules dé-carbonés,

Action 2.4 Améliorer le transport et la livraison des marchandises.



AXE 3 - ENCOURAGER LA SOBRIETE ET AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS

Action 3.1 Massifier la rénovation énergétique des logements,

Action 3.2 Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des bâtiments d'entreprises.



AXE 4 - MOBILISER LE TERRITOIRE POUR ACCELERER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

Action 4.1 Exemplarité et démonstration par les acteurs publics,

Action 4.2 Communication sur les enjeux environnementaux et climatiques.



AXE 5 – OEUVRER POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

Action 5.1 Accompagner le monde agricole vers de nouvelles pratiques,

Action 5.2 Développer l'agroforesterie et la plantation de haies.



AXE 6 – ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RENDRE LE TERRITOIRE PLUS RESILIENT

Action 6.1 Développer une culture de l'adaptation dans les projets publics et privés,

Action 6.2 Développer la végétalisation des espaces urbanisés,

Action 6.3 Améliorer la gestion des eaux pluviales et potables,

Action 6.4 Optimiser l'occupation des espaces urbanisés.



AXE 7 – REDUIRE LA DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES GRACE A LA PRODUCTION D'ENERGIE ENOUELABLE ET LOCALE

Action 7.1 Préparer le territoire au développement des énergies renouvelables,

Action 7.2 Renforcer la production d'énergies renouvelables.

Quelques actions détaillées :



05.1 Les actions de l'axe 1

1.2 – Réduire la production de déchets tout au long de la chaîne

- **Réduire les déchets ménagers car difficilement traités**
 - Développer le compostage à domicile
 - Continuer le travail de sensibilisation
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**
 - Poursuivre "l'éducation alimentaire"
 - Continuer la promotion de dons réalisés par les filières agricole
- **Travailler avec les entreprises, commerçants et agriculteurs**
 - Désencombrer les déchetteries
 - Travail de réduction des déchets avec le SMAV auprès des commerçants

Pilote : Service développement économique et service en charge du REGAL de la CC du Sud-Artois

Partenaires : CCI rev3 et CCI Artois ; CMA ; SMAV, Chambre d'Agriculture ; Etablissements scolaires



05.2 Les actions de l'axe 2

2.1 - Favoriser le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, VAE) aux déplacements motorisés

- **Sensibiliser, informer, et inciter à l'utilisation des modes doux**
 - Recruter un chargé de mission mobilités douces co-financé par l'ADEME
 - Travailler avec les scolaires sur l'utilisation du pédibus et du vélo
- **Mettre en valeur le patrimoine pour favoriser son utilisation**
- **Définir la stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur le territoire**
- **Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces**
 - Aménager un itinéraire cyclable entre la gare d'Achiet-le-Grand
 - Travailler sur les discontinuités du réseau cyclable

Pilote : Communauté de Communes du Sud Artois (service voirie/mobilité), Communes

Partenaires : Département du Pas-de-Calais ; Communes ; Associations (ADAV, clubs cyclo) ; écoles, collèges, lycées ; Région, au travers la RRT 62 ; SNCF



05.2 Les actions de l'axe 2

2.1 - Favoriser le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, VAE) aux déplacements motorisés

- **Sensibiliser, informer, et inciter à l'utilisation des modes doux**
 - Recruter un chargé de mission mobilités douces co-financé par l'ADEME
 - Travailler avec les scolaires sur l'utilisation du pédibus et du vélo
- **Mettre en valeur le patrimoine pour favoriser son utilisation**
- **Définir la stratégie d'aménagement du réseau cyclable sur le territoire**
- **Améliorer les équipements, infrastructures et services pour les mobilités douces**
 - Aménager un itinéraire cyclable entre la gare d'Achiet-le-Grand
 - Travailler sur les discontinuités du réseau cyclable

Pilote : Communauté de Communes du Sud Artois (service voirie/mobilité), Communes

Partenaires : Département du Pas-de-Calais ; Communes ; Associations (ADAV, clubs cyclo) ; écoles, collèges, lycées ; Région, au travers la RRT 62 ; SNCF



05.2 Les actions de l'axe 2

2.2 - Encourager et développer le covoiturage

- **Améliorer la mise en relation des utilisateurs**
- **Favoriser le développement du covoiturage et de l'autopartage sur le territoire**
 - Mettre en place une politique locale de modération automobile
 - Fournir un accompagnement personnalisé en priorité pour les personnes bénéficiant d'aides sociale
- **Développer les infrastructures**
- **Communiquer largement sur le covoiturage**
 - Mettre en avant l'aire de covoiturage existante sur le territoire
 - Organiser une/des journée(s) de sensibilisation auprès des salariés

Pilote : Communauté de Communes du Sud Artois, SCOTA

Partenaires : Communes inter-EPCI, Entreprises, CCI, ESMS, Acteurs de l'Emploi/Insertion, Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, SCOTA



05.3 Les actions de l'axe 3

3.1 - Massifier la rénovation énergétique des logements

- Permettre une meilleure compréhension des dispositifs d'accompagnement sur la rénovation énergétique
- Simplifier et fluidifier l'écosystème
 - Créer un réseau des acteurs impliqués dans l'habitat
 - Centraliser l'information sur les dispositifs d'accompagnement sur la rénovation énergétique
- Développer les formations et l'emploi local autour de la rénovation et de l'écoconstruction
- Rénover le patrimoine public et privé

Pilote : CC du Sud-Artois (Service Habitat)

Partenaires : ANAH, DDTM, Conseil Régional, CMA, CPIE Ville de l'Artois, CAUE, bailleurs sociaux, ADIL



05.4 Les actions de l'axe 4

4.2 – Communication sur les enjeux environnementaux et climatiques

- Former et sensibiliser sur les thématiques de la transition pour toutes les générations
 - Former les habitants au calcul de leur empreinte carbone
 - Organiser des ateliers de sensibilisation
- Faciliter le passage à l'acte
 - Promouvoir toutes les initiatives de pratique sur le territoire comme les Repair Café
 - Mettre en place des ateliers de pratique sur les actions à mettre en place au quotidien : fabrication de cosmétiques, zéro-déchets, etc.
 - Utiliser la plateforme existante : « Défi Déclic »

Pilote : Communauté de Communes du Sud Artois

Partenaires : Etablissements scolaires ; Services Civiques ; Presse et médias ; Sud Artois Magazine ; SMAV ; CPIE Ville de l'Artois en association avec les CCAS, ; MDS ; aides alimentaires ; Associations ; Centre social ; Bailleurs sociaux



05.5 Les actions de l'axe 5

5.2 – Développer l'agroforesterie et la plantation de haies

- **Encourager les agriculteurs à planter des haies**
 - Définir un cahier des charges sur les essences à planter
 - Déployer les rémunérations pour contribution à l'environnement
 - Démontrer l'intérêt économique et écologique de la plantation de haies
- **Renforcer la place de l'agroforesterie**
 - Lancer des tests d'agroforesterie sur un ou plusieurs GIEE, éventuellement développer une parcelle « publique » pour démonstration ;
 - Bénéficier de retours d'expérience de la part d'agriculteurs ayant pratiqué l'agroforesterie.

Pilote : CC du Sud-Artois, service Environnement

Partenaires : Agence de l'Eau, Département ; Chambre d'Agriculture (y compris pour l'agroforesterie) ; DRAAF ; DREAL ; DDTM ; Région ; AFAC-Agroforesteries en Hauts-de-France



05.6 Les actions de l'axe 6

6.2 – Développer la végétalisation des espaces urbains

- **Poursuivre le travail actuel**
 - Réflexion autour du réaménagement des cours d'école
 - Veiller au choix des plants allergènes et permettant d'accueillir la biodiversité
- **Travailler sur le cadre réglementaire**
 - Dédier un document d'urbanisme spécifique à la végétalisation
 - Promouvoir les principes prévus dans les OAP en lien avec la biodiversité
- **Inclure les spécificités de la végétalisation urbaine**
 - Permettre une continuité urbaine des haies
 - Développer la désartificialisation et les méthodes alternatives de dépollution

Pilote : Communauté de Communes du Sud Artois, communes

Partenaires : SMAV, association Brif, ADOPTA, CAUE, CPIE, Conservatoire botanique de Bailleul, ENRx, association Chemins NPdC-Picardie



05.6 Les actions de l'axe 6

6.3 – Améliorer la gestion des eaux pluviales et potables

- Communiquer, sensibiliser et rassembler autour de la thématique de l'eau
- Réduire la consommation en eau
- Permettre la récupération d'eau
 - Identifier des projets à fort potentiel de récupération d'eau
 - Etude en cours de l'AEAP sur un achat groupé de cuves de récupération d'eau à destination des acteurs publics
- Adopter une meilleure gestion de l'eau
- Sécuriser la ressource en eau potable
- Optimiser le cycle de l'eau en milieu urbain

Pilote : Communes

Partenaires : ARS ; Opérateurs de distribution d'eau et de l'assainissement ; syndicats intercommunaux ; régie municipale ; ADOPTA ; Agence de l'Eau ; Structures porteuses de SAGE



05.7 Les actions de l'axe 7

7.2 – Renforcer la production d'énergies renouvelables

- Travailler sur les solutions existantes
 - Déployer de nouveaux parcs éoliens et renouvellement de ceux existants
 - Mettre à disposition du foncier public afin d'étudier la faisabilité d'un projet d'énergie renouvelable (photovoltaïque...)
 - Remplacer les chaudières à combustible fossile par des chaudières biomasses pour les bâtiments communaux
- Explorer des nouvelles manières de produire
 - Expérimenter les boucles énergétiques locales
 - Mettre en œuvre des projets d'autoconsommation pour les entreprises et bâtiments publics
 - Mettre en place des projets de valorisation d'énergie fatale auprès des industriels

Pilotes : Communauté de Communes du Sud Artois, communes, SAEML EOIE SUD 59/62

Partenaires : DREAL ; Industriels ; Tertiaire privé ; GRDF, Enedis ; [Enercoop](#) ; Chambre d'Agriculture ; Coopératives d'énergie citoyenne de la Région

Échange à l'issue de la présentation

Bertrand LOUCHART : Le CoDev commence à être rodé à la lecture de ce type de document.

Le PCAET de la communauté de communes du Sud Artois se révèle être un document bien fait avec la collaboration d'un cabinet d'étude alors même que celui-ci n'est pas du territoire (Nantes).

S'agissant de son élaboration, c'est un document très intéressant pour lequel la co-construction a été forte et satisfaisante via des ateliers et des groupes de travail.

Pour autant, la question qui se pose : comment mettre tout cela en œuvre ?

La communauté de communes du Sud Artois est moteur pour ce plan.

Il est légitime de se demander si celle-ci aura les moyens financiers suffisants pour aider à l'accomplissement des objectifs (création de postes, animation...).

Eric FOUASSIER : Il y a une volonté de renforcer l'ingénierie notamment par le recrutement d'un chargé de mission mobilité active dans le cadre d'un appel à projets qui permettrait son financement.

Par ailleurs, la communauté de communes pourrait bénéficier de la collaboration d'un chargé de mission énergie qui ne serait pas directement recruté par l'EPCI.

Hervé PIGNON : Nous vous remercions Monsieur FOUASSIER pour cette présentation complète. Ce n'est pas un exercice facile.

Je me permets 2 remarques :

1. Sur la question du réchauffement climatique, on a désormais des horizons qui se dessinent pour 2030 avec pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour 2050 avec pour objectif la neutralité carbone.
Il y a intérêt à faire ressortir, dans votre PCAET, les actions les plus profitables au territoire pour 2030 et se positionner principalement sur l'opérabilité sans occulter les autres actions. En effet, certaines actions sont nécessaires mais auront des effets sur le long terme à l'horizon 2050.
2. S'agissant de l'appropriation par les uns et par les autres, le grand public ne souhaite pas un document « fourre-tout » de type catalogue qui - au final - se révélerait invisible pour eux. Sans que cela soit un reproche, vous avez eu 5 à 6 ans pour établir ce document. Le réchauffement climatique va très vite et les lois s'intensifient et vont s'intensifier d'ici 2050 pour permettre d'atteindre la neutralité carbone.
Aussi ce PCAET - à peine sera-t-il adopté - qu'il devra être révisé au vu des évolutions et des nouveaux bilans chiffrés.
Il est primordial que ce document fasse l'objet d'une appropriation par les citoyens et par les acteurs économiques.
Aussi la responsabilité de la communauté de communes est de réussir à rendre festif les objectifs à atteindre.

Certes, la communauté de communes a embarqué notamment les scolaires et les représentants d'associations ce qui est très bien. Mais il est important, une fois le PCAET adopté, de contribuer à son assimilation par toute la population en allant sur le terrain du festif.

Teresa HEMAR : Ce fut une présentation fort intéressante mais je me pose la question : le climat va-t-il nous attendre ?

La synergie de tous est primordiale.

Stéphane EFOUA : Je travaille pour Initiative Hauts-de-France qui est un réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Cela concerne principalement les TPE et les PME.

Il ressort de ma propre expérience qu'accompagner les TPE et les PME sur le volet de la transition écologique s'est avéré particulièrement compliqué, notamment pour avoir de l'information descendante à ce sujet.

Cela met en lumière la difficulté de réussir dans un premier temps à avoir les informations pour ensuite se les approprier.

Il est très important d'accompagner sur le sujet les artisans et les commerçants qui n'ont pas pour préoccupation première la transition écologique mais qui bataillent pour la survie de leurs entreprises.

Il est important de vulgariser le propos et de ne pas les oublier dans les publics cibles.

Philippe FRUTIER : Si les acteurs, citoyens ou acteurs économiques, adhèrent aux objectifs du PCAET, cela ne peut se faire que dans la joie. Cela est très important pour en faire un succès.

Sur les priorités, je suis surpris de voir qu'il y a des actions pour favoriser l'usage du vélo car un plan vélo ne doit pas être simple à mettre en place sur un territoire rural.

Au vu des caractéristiques du territoire, il paraît important de développer le co-voiturage.

Eric FOUASSIER : Je n'ai pas développé beaucoup cet axe de travail mais la communauté de communes a créé une communauté de covoiturage sur la plateforme pass pass (20/25 membres sur le territoire en totalité).

Ce n'est pas un pan qui a été oublié. Ma présentation a survolé ce point.

Le temps humain pour mettre en place une action est considérable.

Sur la mobilité, une nouvelle personne va être recrutée.

C'est un avis partagé quant à embarquer la population sur le terrain de l'envie/de la joie.

Les remarques constructives seront remontées au cabinet d'études pour en tenir compte dans le PCAET.

Philippe FRUTIER : Ce n'est pas facile de faire changer les habitudes.

Il est important d'utiliser ce levier de « la vie des sols » car son impact sur le climat est considérable et parfois sous-estimé.

La biodiversité agit sur le climat (absorption GES) et sur l'accessibilité à la ressource en eau (infiltration des eaux de pluie).

Ce n'est pas un exercice facile à faire mais en y ajoutant de la joie, cela peut permettre d'embarquer tout le monde et surtout de réussir à atteindre les objectifs et éviter la catastrophe climatique.

Les modèles agricoles risquent d'avoir du mal à évoluer. Le « bio » sur le territoire représente entre 1 et 2% contre 10% au niveau national.

Les agriculteurs ont une autre histoire à nous raconter que celle présentée jusqu'à présent en vue d'être encore plus aimés par la population.

Je rappelle que dans le cadre de la Journée mondiale des sols, le 5 décembre 2023, dénommée « tous acteurs pour nos sols vivants », il est prévu une cinquantaine de diffusion du film « Paysans du ciel à la terre ».

Claudine JOALLAND : Un nombre conséquent d'agriculteurs va prendre sa retraite sur le territoire. Quel en sera l'impact ?

Cela pourrait peut-être permettre le changement des pratiques et il serait bon que la communauté de communes accompagne les nouveaux agriculteurs et les nouveaux modes de culture.

Le risque de tous ces départs en retraite est de voir le regroupement des terres pour l'agrandissement d'exploitations existantes.

Eric FOUASSIER : Le diagnostic a révélé un rajeunissement significatif des agriculteurs sur le territoire de la communauté de communes. Pour autant, est-ce un signe positif ? Il n'y a pas assez de données pour en évaluer l'impact.

Bertrand LOUCHART : Le projet alimentaire territorial (PAT) se révèle être un outil au service du PCAET. Il y a symbiose des 2.

Hervé DUJARDIN : La facture énergétique augmente tellement que la population est contrainte de réduire sa consommation dans un souci de respect du budget familial.

Va-t-il y avoir une enquête sur les habitudes d'avant et après covid ?

Quantification de ce qui a été subi et comment ça peut se pérenniser ?

Eric FOUASSIER : A mi-chemin du PCAET (soit dans 3 ans), il va y avoir une nouvelle évaluation des consommations.

De plus, chaque année, il y a des indicateurs à comptabiliser et à reprendre au titre du bilan annuel.

Il y a un fort besoin d'ingénierie pour aider les collectivités et les EPCI : utiliser des fonds nationaux ou bien encore des structures autres qui mettent à disposition des ressources humaines.

Olivier GENTIL : Pour engager le plus grand nombre de personne, je partage l'avis quant à la nécessité d'une communication positive.

S'agissant des chiffres sur le territoire, la consommation a baissé (contrainte ou voulue ?) de 7% et la production a doublé. C'est une première victoire pour le territoire.

On a doublé la production d'ENR et il va falloir multiplier par 5 et aller plus vite ce qui va obliger à être ambitieux.

Eric FOUASSIER : Il a majoritairement été développé l'éolien.

Jacques BRUSSET : Qui accompagne les particuliers ? Est-ce que des structures existent ?

Claire FONTENEAU : Oui, le conseiller France Renov.

Jacques BRUSSET : Le public reste mal informé.

Claire FONTENEAU : Il y a une communication nationale via l'ANAH.

Les premiers relais, ce sont les EPCI qui doivent normalement être en capacité de vous renvoyer vers des personnes compétentes.

Jacques BRUSSET : Le commun des mortels est plus intéressé que ce que l'on pense. Mais il faut des gens compétents en face pour accompagner.

Jean-Michel CATEL : Est-ce que la communauté de communes aide les communes à s'engager dans la transition ?

Eric FOUASSIER : La communauté de communes verse des fonds de concours (FDC) pour financer l'investissement communal avec des critères. Il y a une enveloppe pour les projets d'intérêt communal et une autre pour le niveau supra-communal.

Cela représentait au départ une somme totale de 200 000€ contre aujourd'hui 500 000€ - sur un budget total de la communauté de communes de 18 millions d'euros.

Mais ce FDC ne flèche pas uniquement les projets vertueux en matière de transition énergétique.

Philippe DRUON : L'appropriation citoyenne : on y arrive que si la population est embarquée.

Cela ne peut être que festif. La contrainte est décourageante dans le contexte actuel (perte de pouvoir d'achat, hausse des dépenses d'énergie et du prix moyen du panier de course).

Existe-t-il un noyau de gens actifs sur le thème du climat qui pourrait prendre le relais pour engager des festivités sur l'appropriation ?

Existe-t-il un réseau d'ambassadeurs ?

Eric FOUASSIER : Non, pas à ma connaissance.

Bertrand LOUCHART : Il faudrait le créer.

Claire FONTENEAU : Il s'avère difficile d'animer un tel groupe sur un territoire rural.

Eric FOUASSIER : La communauté de communes exerce la compétence de lecture publique. Cela consiste en la mise en réseau des 7 bibliothèques du territoire ainsi qu'en la création d'une

médiathèque. Il pourrait être intéressant d'utiliser ce canal de la lecture publique pour faire passer des messages à différents publics sur les thématiques développées par le PCAET.

Hervé DUJARDIN : Il existe un festival dénommé « festiplanète » organisé sur le Douaisis par un collectif de personnes engagées. Ce festival met l'honneur les questions environnementales par, notamment, la diffusion de documentaires et des ciné-débats.

Ce festival a pris de l'ampleur. D'autres associations et des professionnels sont venus s'y greffer, dont l'association Droit d'Velo.

Cela pourrait être une idée à développer.

Jean-Michel CATEL : Il faut s'appuyer sur des partenaires.

Bertrand LOUCHART : Merci à tous pour ces échanges intéressants.

A la demande de la Communauté de Communes, la contribution du CoDev sur l'avis du projet de PCAET et un compte-rendu de la présente réunion vous parviendront avant le 1^{er} novembre.



La réunion se termine par un moment de convivialité offert par la communauté de communes.
